

Groupement d'Intérêt Public/  
Agence de l'Eau du Liptako

-----  
Comité de Bassin

-----  
Conseil d'Administration

-----  
Direction Générale



**Burkina Faso**  
-----  
**Unité – Progrès – Justice**

**RAPPORT DEFINITIF**  
**PLAN DE GESTION DE L'EAU DE L'ESPACE DE GESTION DU DU CLE**  
**FAGA AMONT SUD SUD**

**AVRIL 2022**

  
**CEFDI Expertise**  
Ingenierie du Developpement

11 BP : 874 CMS OUAGA 11  
Tél. : 25 47 02 86

  
**BÉTATIC** SARL  
L'ingénierie au service du développement durable

# Table des matières

<b>LISTE DES TABLEAUX</b> .....	4
<b>LISTE DES FIGURES</b> .....	4
<b>INTRODUCTION</b> .....	6
<b>I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION</b> .....	6
<b>II. APPROCHE METHODOLOGIQUE</b> .....	8
<b>2.1. Revue documentaire</b> .....	8
<b>2.2. Collecte et traitement des données</b> .....	8
<b>2.3. Elaboration du plan d'action opérationnel</b> .....	8
<b>2.4. Difficultés rencontrées</b> .....	9
<b>III. PRESENTATION DU CLE ET DE SON ESPACE DE GESTION</b> .....	9
<b>3.1. Missions et Organisation du CLE</b> .....	9
<b>3.2. Milieu physique</b> .....	13
<b>3.2.1. Situation géographique</b> .....	13
<b>3.2.2. Climat</b> .....	15
<b>3.2.3. Hydrographie</b> .....	15
<b>3.2.4. Géologie, Géomorphologie et sols</b> .....	16
<b>3.2.5. Ressources en eau de surface</b> .....	18
<b>3.2.6. Ressources en eau souterraine</b> .....	18
<b>3.3. Milieu humain</b> .....	19
<b>3.3.1. Groupes ethniques et pouvoir</b> .....	19
<b>3.3.2. Migrations</b> .....	20
<b>IV. VALORISATION ET GESTION DES RESSOURCES EN EAU DES PRINCIPAUX SECTEURS SOCIO-ECONOMIQUES</b> .....	21
<b>4.1. Approvisionnement en eau potable et assainissement</b> .....	21
<b>4.1.1. Approvisionnement en eau potable</b> .....	21
<b>4.1.2. Assainissement</b> .....	22
<b>4.2. Agriculture</b> .....	22
<b>4.3. Ressources halieutiques et animales</b> .....	25
<b>4.4. Activités minières</b> .....	25
<b>4.5. Environnement</b> .....	25
<b>V. ANALYSE FFOM DES SECTEURS SOCIO-ECONOMIQUES DU SOUS BASSIN</b> .....	26
<b>VI. ENJEUX ET VISION AUTOUR DE LA GESTION DES RESSOURCES EN EAU</b> ..	29
<b>6.1. Enjeu social</b> .....	29
<b>6.2. Enjeu économique :</b> .....	29
<b>6.2.1. L'agriculture</b> .....	29

6.2.2. L'élevage.....	29
6.2.3. La pêche.....	29
6.3. Enjeu environnemental.....	30
6.4. Enjeu gouvernance de l'eau : .....	30
<b>VII. PLAN D' ACTIONS.....</b>	<b>31</b>
<b>VIII. STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE .....</b>	<b>38</b>
8.1. Mobilisation sociale pour la mise en œuvre du PGE.....	38
8.1.1. Marketing social .....	38
8.1.2. Identification des acteurs du sous bassin.....	38
8.2. Formation des acteurs.....	39
8.3. Le financement .....	40
8.3.1. Ressources exogènes .....	40
8.3.2. Ressources endogènes.....	40
8.4. Suivi-évaluation .....	41
8.4.1. Stratégie de suivi et de contrôle de l'exécution du PGE.....	41
8.4.2. Périodicité du suivi-évaluation .....	41
8.4.3. Dispositif de mise en œuvre du suivi-évaluation .....	41
8.4.4. Cadre logique de mesure des performances du PGE.....	42
<b>IX. CONCLUSION.....</b>	<b>49</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>50</b>
ANNEXE 1 : Liste des documentés consultés.....	50
Annexe 2 : Liste des personnes rencontrées.....	51
ANNEXE 3 : Outils de collecte de données .....	52

## **LISTE DES TABLEAUX**

<i>Tableau 1: liste des membres du bureau exécutif</i> .....	10
<i>Tableau 2: liste des membres de la cellule de contrôle</i> .....	11
<i>Tableau 3: liste des membres de la CPAS</i> .....	11
<i>Tableau 4: liste des membres de l'AGC au titre des représentants de l'Etat</i> .....	12
<i>Tableau 5: liste des membres de l'AGC au titre des représentants des collectivités</i> .....	12
<i>Tableau 6: Effectif de la population du sous bassin Faga Amont Sud Sud</i> .....	19
<i>Tableau 7: Taux d'accès à l'eau potable dans les communes du sous bassin</i> .....	21
<i>Tableau 8: Taux de fonctionnalité des PEM dans les communes du sous bassin</i> .....	21
<i>Tableau 9: Récapitulatif des superficies cultivées dans le sous bassin</i> .....	22
<i>Tableau 10: Situation des espaces agricoles aménagés</i> .....	22
<i>Tableau 11: Types d'aménagements</i> .....	23
<i>Tableau 12: Statistiques cultures pluviales 2015-2020</i> .....	24
<i>Tableau 13: Statistiques cultures irriguées 2015-2020</i> .....	24
<i>Tableau 14: Utilisation des produits chimiques prohibés dans l'orpaillage</i> .....	25
<i>Tableau 15: Analyse FFOM par secteur</i> .....	26
<i>Tableau 16: Plan d'actions</i> .....	31
<i>Tableau 17: Cadre logique de mesures de performances du PGE</i> .....	43

## **LISTE DES FIGURES**

<i>Carte 1: situation géographique de l'espace du CLE Faga Amont Sud Sud</i> .....	14
<i>Carte 2: communes et villages couverts par l'espace du CLE Faga Amont Sud Sud</i> .....	14
<i>Carte 3: Hydrographie du CLE Faga Amont Sud Sud</i> .....	15
<i>Carte 4: Géologie du CLE Faga Amont Sud Sud</i> .....	17
<i>Carte 5: Pédologie du Sous bassin Faga Amont Sud Sud</i> .....	18

## **SIGLES ET ABREVIATIONS**

**AFDH** : Approche Fondée sur les Droits Humains

**AEL** : Agence de l'Eau du Liptako

**AEP** : Approvisionnement en Eau Potable

**AUE** : Association des Usagers de l'Eau

**AEPS** : Adduction d'Eau Potable Simplifiée

**BUNASOL** : Bureau National des Sols

**CLE** : Comité Local de l'Eau

**CUE** : Comité des Usagers de l'Eau

**CMA** : Centre de Sante avec Antenne chirurgicale

**CSPS** : Centre de Santé et de Protection Sociale

**DGRE** : Direction Générale des Ressources en Eau

**DREA** : Direction Régionale de l'Eau et de l'Assainissement

**FFOM** : Forces Faiblesses Opportunités et Menaces

**GIP** : Groupements d'Intérêt Publiques

**GIRE** : Gestion intégrée des Ressources en Eau

**INO** : Inventaire National des Ouvrages

**INERA** : Institut de l'Environnement et de Recherches Agricoles

**PCD** : Plan Communal de Développement

**PGE** : Plan de Gestion de l'Eau

**PAGIRE** : Plan d'Action Gestion Intégrée des Ressources en Eau

**PN-GIRE** : Programme National Gestion Intégrée des Ressources en Eau

**PN-AEPA** : Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement

**PMH** : Pompes à Motricité Humaine

**PTF** : Partenaires Techniques et Financiers

**PDI** : Personnes Déplacées Internes

**SDAGE** : Schémas Directeur d'Aménagement de Gestion de l'Eau

**S1...S9** : Semestre 1...Semestre 9

## **INTRODUCTION**

Le Plan de Gestion de l'Eau (PGE) du Comité Local de l'Eau (CLE) du sous bassin Faga Amont Sud Sud est le fruit d'une vision partagée des acteurs du sous bassin à l'horizon 2022-2024 sur la gestion des ressources en eau. En effet, ce plan définit les actions à réaliser durant ladite période de sorte à promouvoir une gestion concertée, rationnelle et durable des ressources en eau du sous bassin au profit des populations et des principales activités socio-économiques (agriculture, élevage, pêche). Ainsi, le document s'articule autour des points suivants :

- ✓ Contexte et justification
- ✓ Approche méthodologie
- ✓ Présentation du CLE et de son espace de gestion (sous bassin)
- ✓ Valorisation et gestion des ressources en eau
- ✓ Analyse Forces Faiblesses Opportunités Menaces (FFOM) des secteurs socio-économiques du sous bassin
- ✓ Enjeux autour de la gestion des ressources en eau
- ✓ Plan d'action
- ✓ Mise en œuvre
- ✓ Suivi-évaluation

### **I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION**

Le Gouvernement du Burkina Faso, dans la perspective de promouvoir la bonne gouvernance, indispensable pour assurer un développement durable, a opté pour la Gestion intégrée des Ressources en Eau (GIRE) comme mode de gestion de cette ressource. À cet effet un document de politique et stratégies en matière d'eau a été adopté en 1998. Pour ce faire, le Burkina Faso a procédé à l'élaboration, à l'adoption et à la mise en œuvre d'un Plan d'action GIRE (PAGIRE) en deux phases à savoir 2003-2008 et 2009-2014, qui s'est focalisé sur la mise en place du Cadre juridique et institutionnel de ce nouveau mode de gestion des ressources en eau qu'est la GIRE à travers le décret n° 2003-220/PRES/PM/MAHRH du 6 mai 2003. Cela a permis la création des Agences de l'Eau du Burkina (le Nakanbé, le Mouhoun, les Cascades, le Gourma et Lipatko) qui sont des Groupements d'Intérêt Publiques (GIP) constitués par trois collèges d'acteurs que sont l'Etat à travers l'Administration publique ; les Collectivités territoriales et les Usagers. Ces Agences de l'eau ont pour mission principale la mise en œuvre de la GIRE au niveau de leur espace de compétence qui sont les

bassin-hydrographiques définit à cet effet. En plus de l'existence de ces Agences à l'échelle bassin-hydrographique, la création des Comités Locaux de l'eau à l'échelle sous bassin a également été considéré comme une solution pour impacter la mise en œuvre de la GIRE au niveau local avec la création de huit (08) CLE dans l'espace de compétence du Liptako dont Faga Amont Sud Sud.

Pour opérationnaliser la GIRE à travers des actions concrètes sur le terrain, le Burkina-Faso a adopté en 2015 le programme National GIRE (PN-GIRE) dont la mise en œuvre est prévue de 2016-2030.

La mise en œuvre de ce programme a enregistré des succès dans l'accompagnement des acteurs de l'eau à travers son Plan d'action 2016-2020 financé par différents partenaires dont les principaux sont la Suède, le Danemark et l'Union Européenne.

Malgré ces résultats, de nombreux défis restent à relever dans le cadre de la gestion et de la protection des ressources en eau. En effet, l'accroissement du comblement, de la dégradation des cours et retenues d'eau ; l'occupation des berges par les producteurs agricoles ; les pollutions engendrées par l'utilisation des engrais, la disparition progressive des zones humides et des sources d'eau ; les conflits d'usages sont entre autres des problématiques à résoudre pour l'atteinte de l'objectif général du PN-GIRE 2016-2030 qui est de contribuer durablement à la satisfaction des besoins en eau douce des usagers et des écosystèmes aquatiques.

C'est donc dans la perspective de permettre au Comité de Local de l'Eau du Faga Amont Sud Sud d'assurer efficacement ses missions dans une vision partagée des acteurs de l'eau dudit sous bassin que s'inscrit l'élaboration du présent PGE sur financement du Plan de Travail Budgétisé (PTB) 2021 de l'Agence de l'Eau du Liptako.

L'objectif global de ce PGE est de contribuer à un ancrage institutionnel du CLE tout en facilitant la convergence des initiatives locales pour le développement, la valorisation et la gestion des ressources en eau du sous bassin.

Ainsi, les objectifs spécifiques sont :

- 1) Améliorer l'accès et le service en eau potable et en assainissement des populations du sous bassin en tenant compte de l'Approche Fondé sur les droits humains (AFDH)
- 2) Améliorer la protection des ressources en eau dans un contexte de changement climatique

3) Améliorer l'accès à l'eau à des fins de productions agro-sylvo-pastorales en tenant compte de l'Approche Fondé sur les droits humains (AFDH)

4) Organiser et renforcer les capacités des acteurs de l'eau du sous bassin pour une gestion intégrée des ressources en eau en tenant compte de l'Approche Fondé sur les droits humains (AFDH)

## **II. APPROCHE METHODOLOGIQUE**

La démarche méthodologique s'est déroulée en trois étapes comme suit :

### **2.1. Revue documentaire**

Il s'est agi pour l'équipe de consulter la documentation relative à la mise en place et au fonctionnement du CLE Faga Amont Sud Sud, les documents de politiques et de planification des ressources en eau au niveau national et au niveau de l'espace de compétence de l'Agence de l'eau du Liptako. Les informations fournies ont permis une meilleure compréhension du contexte et d'affiner les objectifs de la mission.

### **2.2. Collecte et traitement des données**

Le rapport diagnostic du CLE Faga Amont Sud Sud a servi de base de travail. Conformément aux objectifs d'élaboration du PGE, des outils de collectes de données complémentaires ont été soumis aux principaux acteurs (Services techniques en charge de l'eau, de l'agriculture, de l'élevage et de l'environnement) du sous bassin en fonction de leurs missions.

A l'issue de la collecte, les données qualitatives ont été compilées et traitées sous forme de textes narratifs ou de commentaires. S'agissant des données quantitatives, le logiciel Excel a servi de base pour apprécier les grandes tendances (moyennes, évolution dans le temps, quantités d'eau, etc.).

Des données géographiques disponibles auprès de l'Agence de l'Eau du Liptako ont permis de proposer des cartes thématiques sur les ressources en eau du sous bassin Faga Amont Sud Sud.

### **2.3. Elaboration du plan d'action opérationnel**

Les résultats capitalisés dans les deux premières phases ont servi de base pour les acteurs clés (Services techniques ; Bureau du CLE, usagers) dans la négociation d'une vision partagée de



la gestion des ressources en eau du sous-bassin à l'horizon 2022- 2024 à travers un atelier de travail avec le Consultant. Ainsi, les enjeux, les orientations stratégiques, les actions et les activités du PGE ont été définis par les acteurs de façon concertée.

#### **2.4. Difficultés rencontrées**

Les difficultés rencontrées lors du processus d'élaboration du PGE sont essentiellement liées à la collecte des données. Ce sont :

- L'insécurité du au terrorisme qui n'a pas faciliter les rencontres directes avec les acteurs du sous bassin
- L'indisponibilité de données statistiques désagrégées à l'échelle village dans les principaux secteurs (agriculture, eau, élevage, environnement) ;
- L'insuffisance d'archivage au niveau des services techniques déconcentrés.

### **III. PRESENTATION DU CLE ET DE SON ESPACE DE GESTION**

#### **3.1. Missions et Organisation du CLE**

Les Comités Locaux de l'Eau sont des instances locales de concertation, de promotion, d'animations et d'échanges pour les acteurs locaux du domaine de la gestion des Ressources en Eau. Selon le document guide (2010) de mise en place des CLE, le sous bassin est défini comme étant l'échelle pertinente de gestion des CLE. A l'instar des autres CLE, le CLE Faga Amont Sud Sud qui a été créé en 2020 a pour missions de :

- Rechercher sur le territoire d'application définit en liaison avec les ressources en eau, l'adhésion permanente des acteurs de l'eau (administration, usagers, Collectivités locales, autorités coutumières, organisations de la société civile) à la gestion concertée des ressources en eau par la sensibilisation, l'information, la formation et l'action concrète ;
- Initier ou appuyer au niveau local, les actions de développement, de promotion, de protection et de restauration du domaine public de l'eau ;
- Développer une synergie de concertations et d'actions horizontales avec les autres organes de gestion de l'eau ;
- Assurer une coopération d'une part avec les structures semblables (notamment avec les CLE qui ont en partage le même cours d'eau) et d'autre part avec les structures déconcentrées et décentralisées compétentes et les organismes de bassin à l'échelon supérieur ;

- Initier et mettre en œuvre au travers de maîtres d’ouvrage publics ou privés et conformément à la loi d’orientation relative à la gestion de l’eau, des solutions aux problématiques d’aménagement et de gestion des eaux ;
- Contribuer à arbitrer les conflits d’usages et participer à la résolution des contentieux en lien avec leur objet ;
- Mobiliser auprès de ses membres et partenaires divers et gérer sous la tutelle financière de l’Agence de l’Eau des dons et des subventions dans le cadre de la mise en œuvre de leurs actions ;
- Contribuer à la collecte d’informations sur l’eau.

Les tableaux suivants présentent la composition de l’assemblée générale, du bureau exécutif et de la cellule de contrôle du comité local de l’eau CLE Faga Amont Sud Sud.

*Tableau 1: liste des membres du bureau exécutif*

N°	Fonction dans CLE	COLLEGES	REPRESENTANTS	Fonction hors CLE	COMMUNES (localité)	Contacts
1	Président (e)	Collectivités territoriales	LALLOGO Moussa	Maire	Zèguèdèguin	71 18 69 51 / 75 71 17 33
2	Secrétaire Général (e)	Administration	GOUO Moustapha	RPS	Manni	76 47 71 96/ 70 32 76 47
3	Secrétaire Général (e) Adjoint(e)	Collectivités territoriales	LANKOANDE D. Michel	1 <sup>er</sup> adjoint maire	Thion	74 90 76 40/ 71 37 59 43
4	Trésorière Générale	Usagers	KABORE Sibdou	Secrétaire Générale de la Coordination des Femmes du Namentenga	Boulsa	63 04 14 30/ 64 34 73 70
5	Trésorier (ère) Adjoint (e)	Administration	SANOOU Salif	Chef SDEEVCC	Thion	71 97 94 12
6	Secrétaire à l’information et à la communication	Collectivités territoriales	OUALIAN Yilyassa	1 <sup>er</sup> adjoint maire	Tougouri	70 76 79 75
7	Secrétaire Adjoint (e) à l’information et à la	Usagers	SAWADOGO Tiraogo	Président CRA Vowogdo	Pibaoré	75 29 10 78/ 51 88 98 41

	communication					
8	Secrétaire chargé (e) du règlement des Conflits	Administration	OUEDRAOGO Jean-Baptiste	Préfet	Boulsa	70 17 28 08/ 76 02 38 14
9	Secrétaire Adjoint (e) chargé (e) du règlement des Conflits	Usagers	KOUDOUGO U Noaga	PF EA	Boala	78 32 42 55/ 73 03 95 86
10	Responsable à la mobilisation féminine, à la promotion du genre et de l'équité	Usagers	DABILGOU Binta	Coordonnatrice communale des femmes	Zèguèdèguin	52 60 90 52 /07 79 69 82
11	Responsable Adjoint (e) à la mobilisation féminine, à la promotion du genre et de l'équité	Collectivités territoriales	BOURGOU François	Président CVD	Manni	76 74 16 59/ 70 63 33 92

Tableau 2: liste des membres de la cellule de contrôle

N°	Représentants	Collège	Fonction hors CLE	Fonction dans CLE	Localité	Email/téléphone
1	OUEDRAOGO Pasnewendé	Administration	Préfet	Président CC	Bogandé	76 99 46 03/79 29 68 87
2	SAWADOGO Tibtouda	Collectivités territoriales	2 <sup>e</sup> adjoint au maire	Membre CC	Pibaoré	70 66 47 83/65 53 94 62
3	IMA Larba	Usagers	Maraîcher	Membre CC	Zèguèdèguin	62 13 15 40//77 82 71 44

Tableau 3: liste des membres de la CPAS

N°	Représentants	Collège	Fonction hors CLE	Fonction dans CLE	Localité	Email/téléphone
1	ZONGO Gaston	Administration	Chef UAT	Membre de CPAS	Manni (Mopienga)	75 27 27 56/73 89 20 44
2	BAGUIAN Kadré	Administration	ICP	Membre de CPAS	Zèguèdèguin	70 41 92 14/76 28 92 23
3	DIABRI Seydou	Administration	ZATE	Membre de CPAS	Boala	70 61 14 04 /74 29 85 32

4	TOUBRE Franck Elisée	Administration	Agent DPEA	Membre de CPAS	Boulsa	64 72 86 34/62 14 99 29
5	ZERBO Guy Patrick	Administration	Chef de SDEEVCC	Membre de CPAS	Boulsa	76 30 70 90/78 12 88 99

Tableau 4: liste des membres de l'AGC au titre des représentants de l'Etat

N°	Nom et Prénom (s)	Structure	Fonction	Localité	Email/téléphone
<b>Représentants de l'administration</b>					
1	OUEDRAOGO Jean-Baptiste	Préfecture	Préfet	Boulsa	70 17 28 08
2	ZIBA Amata	SDEEVCC	Représentant	Boulsa	73 15 44 18
3	DIABRI Seydou	ZATE	Représentant Chef ZATE	Boala	70 61 14 04
4	LANKOANDE Y. Charles le Bon	CSPS	ICP	Boala	68 37 28 70
5	GOUGOU Léonard	Préfecture	Préfet	Bogandé	76 87 84 12
6	COULIBALY Mamadou	ZATA	Représentant chef ZAT	Tougouri	76 34 93 60
7	ZOUMA Tambi	Préfecture	Préfet	Pibaoré	70 59 95 45
8	OUEDRAOGO N.B. Joseph	ZATA	Chef ZAT	Zèguèdèguin	70 32 55 91
9	BAGUIAN Kadré	CSPS	ICP	Zèguèdèguin	70 41 92 14
10	MEDAH V. Aristide	Préfecture	Préfet	Zèguèdèguin	71 54 62 00
11	ZONGO Gaston	ZATA	Représentant chef ZAT	Manni	75 27 27 56
12	GOUO Moustapha	DS Manni	RPS	Manni	76 47 71 96
13	TRAORE Amadou	Préfecture	Préfet	Thion	73 76 57 73
14	SANE Kouka Marcel	ZATA	Chef ZAT	Thion	70 48 22 11
15	SANOU Salif	SDEEVCC	Chef service	Thion	71 97 94 12
16	TOUBRE Franck Elisée	DPEA	Agent DPEA	Boulsa	64 72 86 34/62 14 99 29

Tableau 5: liste des membres de l'AGC au titre des représentants des collectivités

N°	Nom et Prénom (s)	Structure	Fonction	Localité	Email/téléphone
<b>Représentants des collectivités territoriales</b>					
1	LANKOANDE D. Michel	Mairie	1 <sup>er</sup> adjoint	Thion	74 90 76 40
2	LANKOANDE Difanbédo	Mairie	PF EA	Thion	73 66 23 55
3	LANKOANDE Emmanuel	CVD	Président	Thion	70 93 56 84

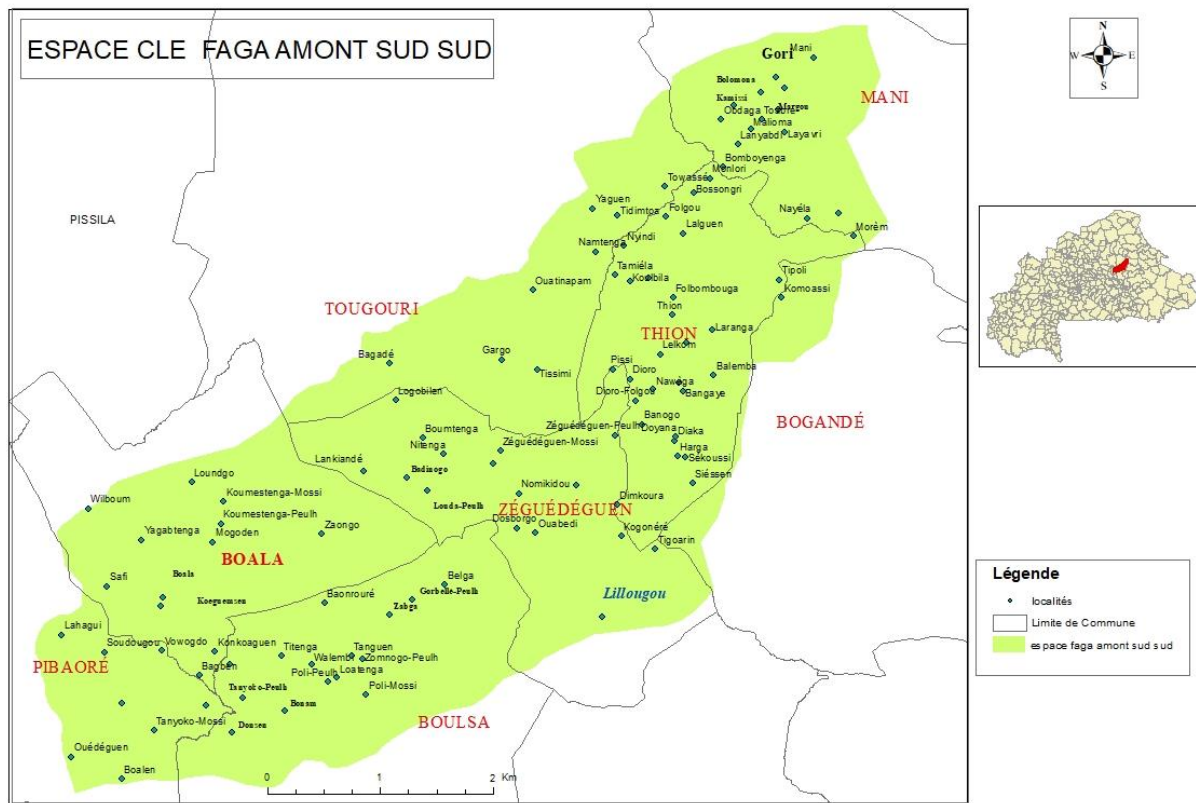
4	LANKOANDE Djingribouga	CVD	Président	Thion	71 55 60 96
5	Aimé Roger KABORET	Mairie	Maire	Boulsa	70 67 33 30
6	LALLOGO I Marc	Mairie	PF EA	Boulsa	71 52 00 85
7	SEDOGO Kayaba	CVD	Président	Bonam	61 04 82 88
8	KOUDOUGOU Noaga	Mairie	PF EA	Boala	78 32 42 55/73 03 95 86
9	OUIMINGA Bombila	CVD	Président	Boala	78 13 00 28/73 59 03 18
10	LANKOANDE Sibiri Jacques	CVD	Président	Bogandé	77 80 21 37
11	OUALIAN Iliassa	Mairie	1 <sup>er</sup> Adjoint	Tougouri	70 76 79 75
12	SAWADOGO Kibsa	Mairie	Président commission environnement	Tougouri	76 85 51 72
13	SAWADOGO Tibtouda	Mairie	2 <sup>e</sup> adjoint	Pibaoré	70 66 47 83/65 53 94 62
14	LALLOGO Moussa	Mairie	Maire	Zèguèdèguin	71 18 69 51
15	IMA Kassoum	CVD	Président	Zèguèdèguin	62 69 77 35
16	LALLOGO Tomnaba	CVD	Président	Zèguèdèguin	74 21 54 34
17	DABILGOU Idrissa	CVD	Président	Zèguèdèguin	70 31 98 53
18	MANO Roger	Mairie	Représentant maire	Manni	70 92 67 61
19	BOURGOU François	CVD	Président	Manni	76 74 16 59
20	BOURGOU Moussa	CVD	Président	Manni	76 94 61 75

## 3.2. Milieu physique

### 3.2.1. Situation géographique

L'espace de gestion des ressources en eau du Comité Local de l'Eau (CLE) Faga amont sud-sud se trouve à cheval entre trois provinces (Sanmatenga, Namentenga et Gnagna) et deux régions (Centre-nord et l'Est). Situé dans la partie sud du sous bassin de la Faga, l'espace de compétence du CLE « Faga amont sud-sud » couvre en tout ou partiellement huit (08) communes que sont Boulsa, Boala, Pibaoré, Tougouri, Zèguèdèguin, Thion, Manni et Bogandé. Avec une superficie d'environ 2041,12 km<sup>2</sup>, le sous bassin couvre en tout, cent cinquante-trois (153) villages relevant de l'espace de compétence du CLE avec une forte proportion des communes de Thion (totalement couverte) et Zèguèdèguin (couverte à plus de 95%).

Carte 1: situation géographique de l'espace du CLE Faga Amont Sud Sud

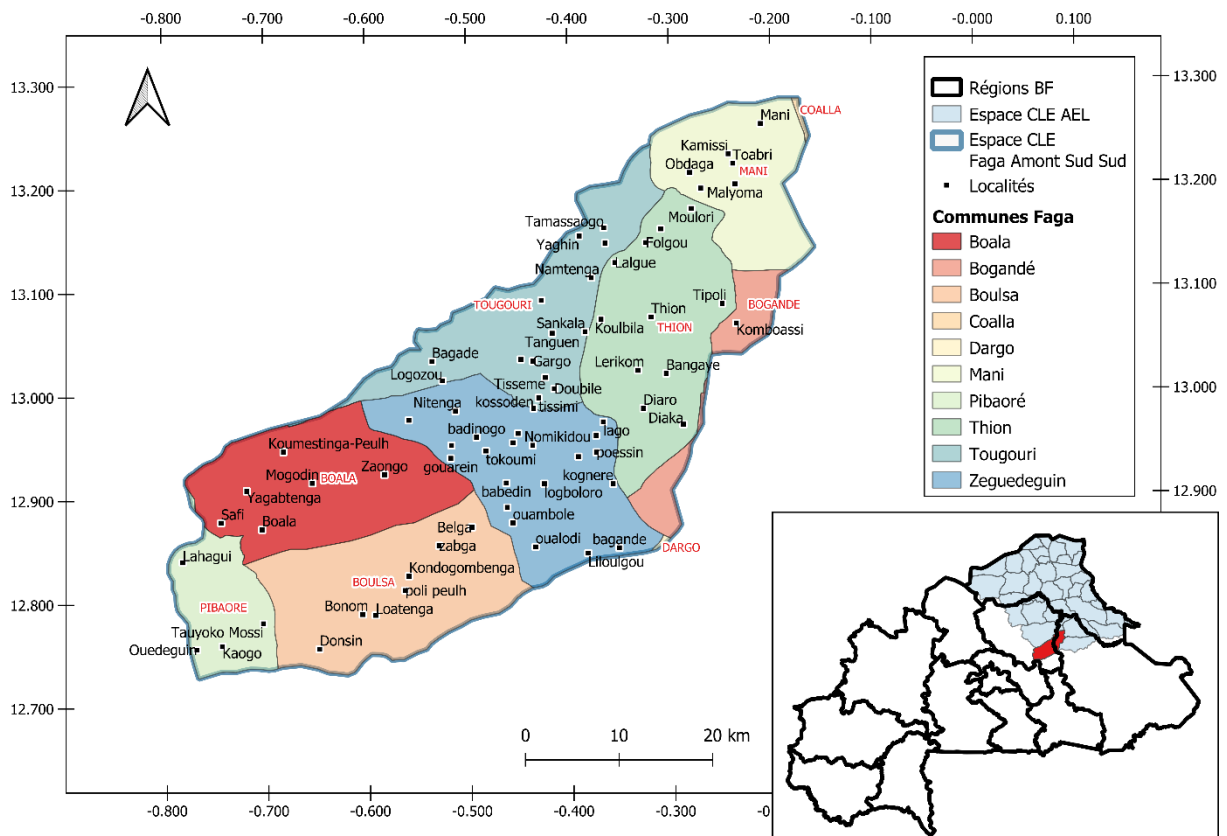


SOURCE: BNDT/ DGRE

Février 2020

DGAEL

Carte 2: communes et villages couverts par l'espace du CLE Faga Amont Sud Sud



### 3.2.2. Climat

Le climat de l'espace du sous bassin Faga Amont Sud Sud, est un climat tropical de type sahélien. Ce climat est caractérisé par l'harmattan et la mousson qui déterminent deux types de saisons :

- Une saison pluvieuse qui va de juin à septembre (04 mois) ;
- Une longue saison sèche qui dure en moyenne 8 mois c'est-à-dire d'octobre à mai.

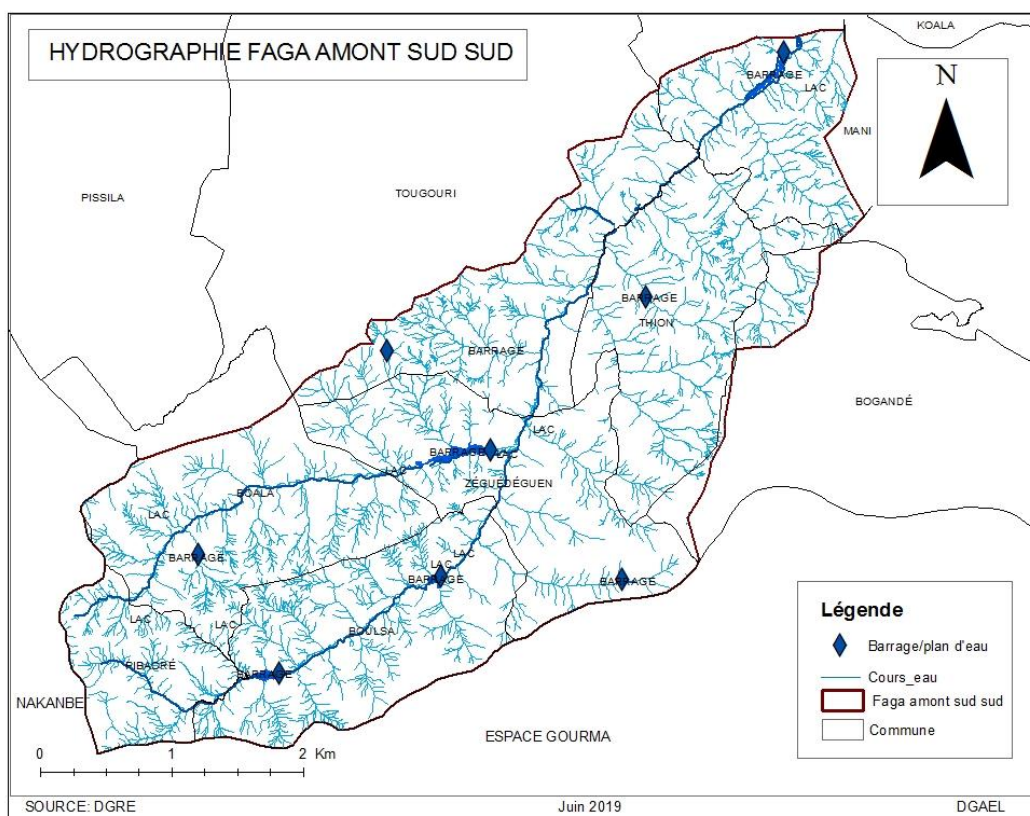
Pendant la saison sèche, l'ensemble de l'espace du CLE est soumis à des variations de températures extrêmes allant de 40°C à 45°C dans la journée et pouvant atteindre 33°C à 27°C dans la nuit.

### 3.2.3. Hydrographie

Le réseau hydrographique du sous bassin est drainé par le cours d'eau « Faga » et ses affluents. Caractérisé par des cours d'eau temporaires, le sous bassin comporte d'importants ouvrages hydrauliques notamment des barrages incontournables pour les populations. Le réseau hydrographique de l'espace du sous bassin est représenté dans la carte ci-dessous

*Carte 3 : Hydrographie de l'espace de gestion du CLE Faga Amont Sud Sud*

*Carte 3: Hydrographie du CLE Faga Amont Sud Sud*



Les ressources en eau souterraines sont exploitées à partir des puits et des forages pour l’approvisionnement en eau potable des populations mais aussi pour certaines activités de production (agriculture, élevage, etc.). On dénombre, cinq cent soixante (560) Points d’Eau Modernes (PEM) fonctionnels (forages, puits, ...) dans le sous bassin, ce qui donne une idée des potentialités du sous bassin en matière d’eau souterraine

#### 3.2.4. Géologie, Géomorphologie et sols

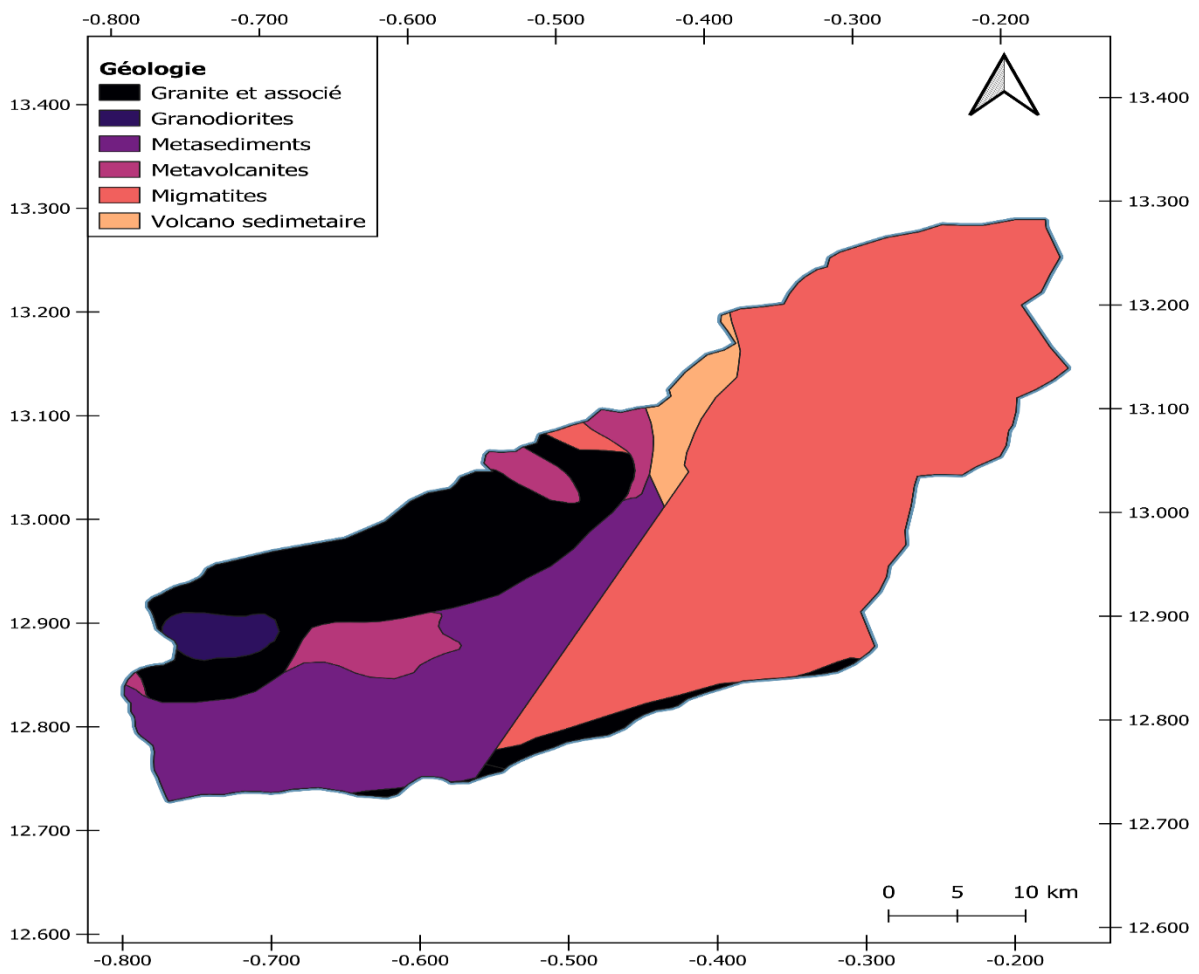
La géologie du sous bassin est constituée par des éléments du socle précambrien supérieur implantés sur une roche cristalline. En se référant à la base de données du Bureau National des Sols (BUNASOL), les types de sols rencontrés dans ces deux communes sont :

- **Les sols argileux.** Ce sont des sols de bas-fonds. Ils sont de couleurs noirâtres et très riches sur le plan de la valeur agronomique à cause de l'humus qu'ils renferment. Ces sols sont utilisés pour la culture du riz et du mil.
- **Les sols argilo-sableux.** Ce sont des sols composés d'argile gonflante et une quantité de sable fin. Ce sont des sols assez riches avec une valeur agronomique moyenne. On y cultive du mil, du niébé.
- **Les sols sableux.** D'une valeur agronomique assez faible, ils sont utilisés pour les mêmes spéculations que les sols gravillonnaires, mais donnent des rendements beaucoup plus élevés.
- **Les sols gravillonnaires.** Ces sols présentent un horizon de surface pratiquement inexistant reposant sur une roche peu décomposée constituée d’affleurement de grès et de cuirasses ferrugineuses. Ces sols ont une valeur agronomique quasi nulle.

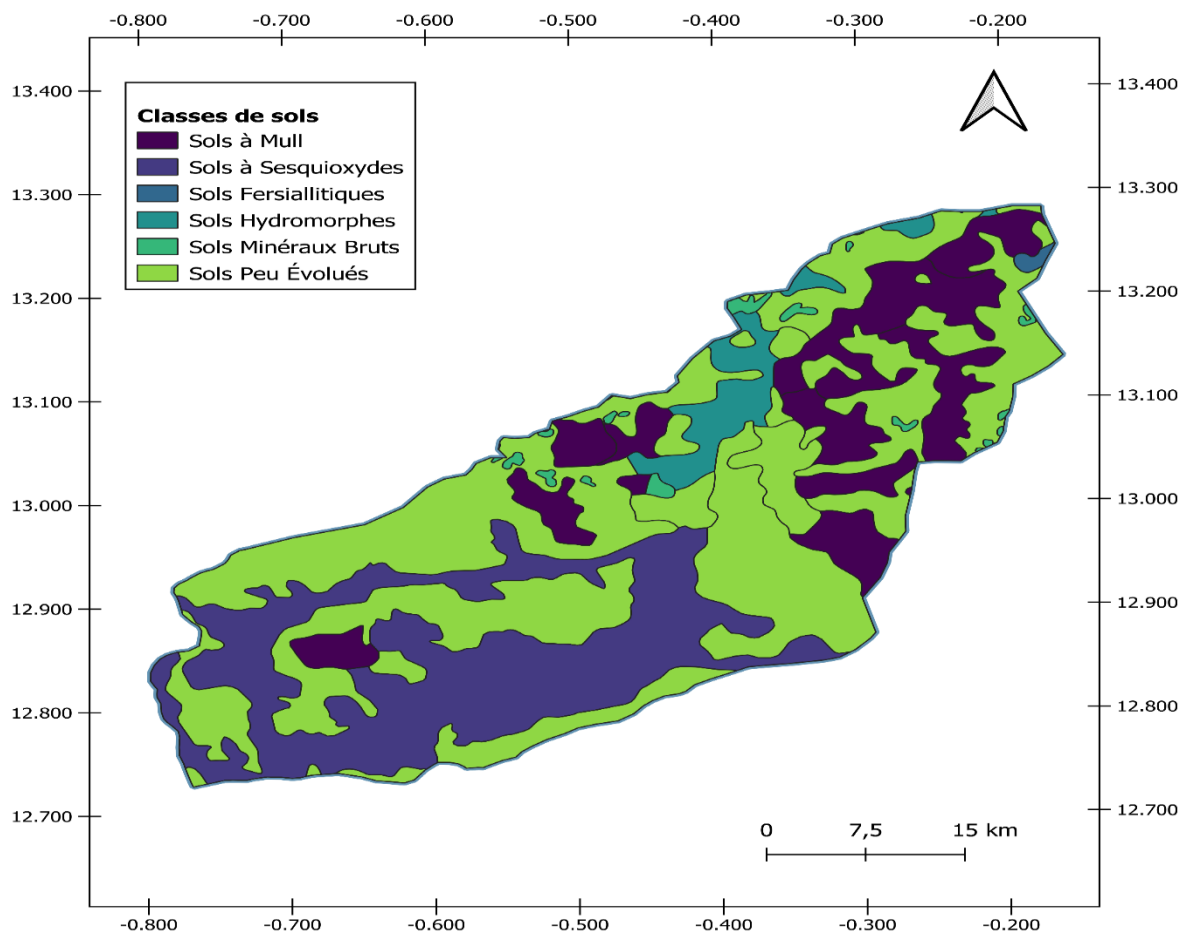
Les cartes ci-dessous représentent la géologie et la pédologie du sous bassin Faga Amont Sud Sud.



Carte 4: Géologie du CLE Faga Amont Sud Sud



Carte 5: Pédologie du Sous bassin Faga Amont Sud Sud



### 3.2.5. Ressources en eau de surface

En parcourant le sous bassin Faga Amont Sud Sud la carte hydrographique est essentiellement constituée de mares, de boulis et de barrages. Ces ressources en eau de surface sont majoritairement temporaires. A cause du phénomène de l'évapotranspiration doublé de la pression humaine et animale les mares et les boulis connaissent un tarissement précoce.

### 3.2.6. Ressources en eau souterraine

Les ressources en eau souterraines sont exploitées à partir des puits et des forages pour l'approvisionnement en eau potable des populations mais aussi pour certaines activités de production (agriculture, élevage, etc.). On dénombre, cinq cent soixante (560) Points d'Eau

Modernes (PEM) fonctionnels (forages, puits, ...) dans le sous bassin, ce qui donne une idée des potentialités du sous bassin en matière d'eau souterraine.

### 3.3. Milieu humain

La démographie du sous bassin de Faga Amont Sud Sud comprend partiellement les communes de Bogandé, Thion, Mani, Boulsa, Boala, Tougouri, Zeguedeguin et Pibaoré. Selon les statistiques du recensement général de la population de 2006 en utilisant le taux d'accroissement naturel de 3,2% (taux régional), la population du sous bassin Faga Amont Sud Sud est estimée dans le tableau ci-dessous :

*Tableau 6: Effectif de la population du sous bassin de Faga Amont Sud Sud*

Commune	Année								
	2006	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Boala	14477	18048	18626	19222	19837	20472	21127	21803	22501
Bogande	3955	4931	5088	5251	5419	5593	5772	5956	6147
Boulsa	13237	16502	17030	17575	18138	18718	19317	19935	20573
Mani	11422	14240	14695	15166	15651	16152	16669	17202	17752
Pibaore	7673	9566	9872	10188	10514	10850	11198	11556	11926
Thion	12682	15811	16316	16839	17377	17933	18507	19100	19711
Tougouri	18081	22541	23263	24007	24775	25568	26386	27231	28102
Zeguedeguin	16324	20351	21002	21674	22368	23084	23822	24585	25371
<b>Sous bassin</b>	99857	12400 3	12790 7	13193 7	13609 5	14038 7	14481 6	14938 6	154103

#### 3.3.1. Groupes ethniques et pouvoir

Les principaux groupes ethniques de l'espace sont les Mossis, les Gourmantchés et les Peulhs. La population est en majorité musulmane. Le catholicisme et le protestantisme sont pratiqués par une minorité de la population. L'animisme est pratiqué par certaines ethnies comme les Gourmantchés. (Sources : PCD communes, informations terrain). Le pouvoir traditionnel occupe une place prépondérante dans la gestion des conflits, notamment ceux liés à l'eau. En effet, les conflits liés l'utilisation de la ressource eau dans le sous bassin « Faga amont sud-sud », sont réglés à l'amiable grâce à l'intervention de chefs coutumiers.

### **3.3.2. Migrations**

Des mouvements migratoires ont été constatés dans la zone d'étude. Il s'agit essentiellement des mouvements des déplacés internes dans le sous bassin e dus à une dégradation de la sécurité dans les localités environnantes.

#### IV. VALORISATION ET GESTION DES RESSOURCES EN EAU DES PRINCIPAUX SECTEURS SOCIO-ECONOMIQUES

##### 4.1. Approvisionnement en eau potable et assainissement

##### 4.1.1. Approvisionnement en eau potable

Après analyse des données de l'Inventaire National des Ouvrages (INO, 2020), les tableaux ci-dessous donnent les taux d'accès à l'eau potable et les taux de fonctionnalités des PEM (Forages et puits équipés de pompe) dans les communes du sous bassin Faga Amont Sud Sud

Tableau 7 : Taux d'accès à l'eau potable dans les communes du sous bassin

COMMUNE	Population 2006	Population 2020	Population desservie	Population non desservie	Besoin PEM	Taux
BOALA	14477	20005	15379	4626	17	77%
BOGANDE	3955	6316	2971	3345	12	47%
BOULSA	13237	18299	13126	5173	19	72%
MANI	11422	18239	14488	3751	15	77%
PIBAORE	7673	10609	8139	2470	10	79%
THION	12682	20251	14293	5958	25	71%
TOUGOURI	18081	24995	18702	6293	23	75%
ZEGUEDEGUIN	16324	22569	18235	4334	18	81%
<b>Sous bassin</b>	<b>97851</b>	<b>141283</b>	<b>105333</b>	<b>35950</b>	<b>139</b>	<b>75%</b>

Tableau 8 : Taux de fonctionnalité des PEM dans les communes du sous bassin

Commune	Forage équipé de pompe fonctionnels	Forage équipé de pompe en panne	Puits équipé de pompe fonctionnels	Puits équipé de pompe en panne	Total PEM équipé de pompe fonctionnels	Total PEM équipé de pompe en panne	Total PEM équipé de pompe	Taux de fonctionnalité
BOALA	138	1			138	1	139	99.3%
BOULSA	359	29	1		360	29	389	92.5%
TOUGOURI	336	18	1	3	337	21	358	94.1%
ZEGUEDEGUIN	123	7	1		124	7	131	94.7%
PIBAORE	139	6			139	6	145	95.9%
BOGANDE	321	6			321	6	327	98.2%
MANI	263	17			263	17	280	93.9%
THION	119	20			119	20	139	85.6%
<b>Sous bassin</b>	<b>1 798</b>	<b>104</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>1 801</b>	<b>107</b>	<b>1 908</b>	<b>94%</b>

#### 4.1.2. Assainissement

L'assainissement dans l'espace du CLE Faga Amont Sud Sud est perceptible à travers l'existence de latrines familiales réalisées grâce aux interventions des ONG dans le cadre de la mise en œuvre de leurs projets et programmes en matière d'assainissement. On note également les interventions de l'Etat et des collectivités dans ce domaine avec la réalisation d'infrastructures dans les écoles, les CSPS et autres lieux publics.

#### 4.2. Agriculture

L'agriculture (maraîchage et riziculture principalement), l'une des principales activités pratiquées dans le sous bassin, utilise principalement les eaux des barrages et une moindre mesure l'eau des forages et des puits. En termes d'aménagements agricoles, plus de quatre-vingt mille (80 000) ha sont cultivés dans le sous bassin.

Tableau 9 : Récapitulatif des superficies cultivées dans le sous bassin

Province	Commune	Superficies cultivées (ha)
GNAGNA	MANNI	54
	THION	35 000
<b>Total</b>		<b>35 054</b>
NAMENTENGA	BOALA	1 500
	BOULSA	25 205
	TOUGOURI	900
	ZEGUEDEGUIN	500
<b>Total</b>		<b>28 105</b>
SANMATENGA	PIBAORE	21 632
<b>Total</b>		<b>21 632</b>
<b>Total général</b>		<b>84 791</b>

Source : Rapport diagnostic conjoint du sous bassin versant Faga Amont Sud Sud

*Le tableau 8 ci-dessous présente la situation des espaces agricoles aménagés*

Tableau 10: Situation des espaces agricoles aménagés

Commune	Site/Village	Types d'aménagements	Superficie (en ha)
Tougouri	Namtenga	Bas-fonds	15

	Taffogo	Bas-fonds	20
	Taffogo/Dafoukoudouko	Bas-fonds	18
	Taffogo Zonzorgtenga	Bas-fonds	15
	Pelga	Bas-fonds	40
	Sagouem	Bas-fonds	50
	Taffogo	Bas-fonds	52
	Namtenga	Bas-fonds	15
	Dabossomnoré	Bas-fonds	10
	Tilga	Bas-fonds	15
	Nassobgué	Bas-fonds	12
	Pilga	Bas-fonds	10
	Taonsgho	Bas-fonds	30
Boulsa	Ouidi	Bas-fonds	22.5
	Napouguin	Bas-fonds	20
	Boulsa	Bas-fonds	5
	KOgnere	Bas-fonds	15
	Dosin	Bas-fonds	22
	Bonam30	Bas-fonds	30
	Belga15	Bas-fonds	15
Boala	Koeguemsin	Bas-fonds	39
	Yagbtenga	Bas-fonds	20
	Yalga	Bas-fonds	10
	Mogodin	Bas-fonds	15
Zéguédéguin	Liloulougou	Bas-fonds	23
	Wabedi	Bas-fonds	15
<b>Sous bassin</b>			<b>553.5</b>

Tableau 11 : Types d'aménagements

Commune	Site/Village	Types d'aménagements	Superficie (en ha)
Tougouri	PI	Périmètre irrigué	20
Boulsa	Bonam	Périmètre irrigué	21
Zéguédéguin	PI	Périmètre irrigué	50
<b>Sous bassin</b>			<b>91</b>

Commune	Site/Village	Types d'aménagements	Superficie (en ha)
Boala	Zaongo	Périmètre maraîcher	1
<b>Sous bassin</b>			<b>1</b>

Les tableaux ci-dessous donnent les statistiques agricoles (superficie, production) de 2015 à 2020 dans les communes de l'espace du sous bassin.

Tableau 12 : Statistiques cultures pluviales 2015-2020

Type de spéculation	Années											
	2015		2016		2017		2018		2019		2020	
	sup	prod	sup	prod	sup	prod	sup	prod	sup	prod	sup	prod
<b>Culture maraîchères</b>	108	11000	156	15000	281	17000	275	16800	279	6900	291	15700
<b>Riz</b>	803	1700	921	2001	1279	3200	1300	3800	1350	2700	1500	3100
<b>Maïs</b>	2100	2400	5347	4900	7000	6376	5250	4750	5200	2850	4747	6376
<b>Total cultures pluviales</b>	3011	15100	6424	21901	8560	26576	6825	25350	6829	12450	6538	25176

Sup : superficie ; prod : production

Tableau 13 : Statistiques cultures irriguées 2015-2020

Type de spéculation	Années											
	2015		2016		2017		2018		2019		2020	
	sup	prod	sup	prod	sup	prod	sup	prod	sup	prod	sup	prod
Céréales	112 000	90 000	92 000	70 000	83 000	5200 0	8800 0	7400 0	8500 0	8500 0	99 000	8500 0
Légumineuses	2250 0	18 030	1300 0	1155 0	1450 0	1252 5	1120 0	1840 0	2530 0	1825 0	2665 0	1998 7
Tubercule/patate	42	421	58	537	35	321	27	211	2	46	12	230
Oléagineux/arac hide	9018	712 1	8013	6228	1050	5 500	10 171	4891	10 103	7507	11 022	8 210
<b>Total cultures pluviales</b>	<b>143 560</b>	<b>115 572</b>	<b>113 071</b>	<b>88 315</b>	<b>98 585</b>	<b>7034 6</b>	<b>1093 98</b>	<b>9750 2</b>	<b>1204 05</b>	<b>1108 03</b>	<b>136 684</b>	<b>1134 27</b>



### 4.3. Ressources halieutiques et animales

Tout comme les agriculteurs, les éleveurs du sous bassin « Faga amont sud-sud » utilisent les barrages comme principale source d’approvisionnement en eau de leurs animaux. En plus des barrages, ces derniers utilisent les forages et dans une moindre mesure les boullis et les puits. La pisciculture est aussi l’un des usages de l’eau répertoriés dans l’espace de compétence du CLE « Faga amont sud-sud. En effet, selon les résultats de l’enquête, les barrages sont les principales sources utilisées pour cet usage. Par ailleurs, il ressort que pour cette activité, les boullis et les forages sont parfois mis à contribution

### 4.4. Activités minières

L’espace de gestion des ressources en eau du CLE « Faga amont sud-sud » est marqué par le développement de l’exploitation minière artisanale c’est-à-dire l’orpaillage. L’état des lieux de l’usage des ressources en eau fait ressortir la primauté des barrages comme source d’approvisionnement en eau dans le traitement du minerai. En dehors des barrages, l’eau des forages, des boullis et des puits est aussi utilisée dans l’orpaillage comme l’illustre le graphique portant sur l’utilisation des ressources en eau dans les mines.

### 4.5. Environnement

Tableau 14 : Utilisation des produits chimiques prohibés dans l’orpaillage

Province	Commune	Non	Oui
GNAGNA	BOGANDE	100%	0%
	MANI	100%	0%
Total		100%	0%
NAMENTENGA	BOALA	0%	100%
	TOUGOURI	100%	0%
	ZEGUEDEGUIN	100%	0%
Total		66,67%	33,33%
SANMATENGA	PIBAORE	0%	100%
Total		0%	100%
<b>Total Général</b>		<b>66,67%</b>	<b>33,33%</b>

## V. ANALYSE FFOM DES SECTEURS SOCIO-ECONOMIQUES DU SOUS BASSIN

Tableau 15 : Analyse FFOM par secteur

Secteur	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Eau potable et assainissement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Existence d'ouvrage de mobilisation d'eau de surface service de santé (CSPS, CMA)</li> <li>• Existence de service d'hygiène</li> <li>• Intervention de partenaires dans le volet Eau et Assainissement (ECED Sahel, REGIS-ER, etc.)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Insuffisance d'ouvrages d'AEP à gros débit</li> <li>• Faible débit d'exploitation des forages</li> <li>• Faible taux de fonctionnalité des infrastructures hydrauliques</li> <li>• Faible disponibilité des latrines</li> <li>• Risques de pollution de l'eau (défécation à l'air libre, mauvaises pratiques maraichères etc.)</li> <li>• Insuffisance et irrégularité des pluies</li> <li>• Ignorance des bonnes pratiques en matière d'hygiène et d'assainissement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• PN-AEUE</li> <li>• PN-AEPA</li> <li>• Existence de PTF</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accroissement des besoins en eau ;</li> <li>• Risque de pollution de la nappe.</li> <li>• La crise sécuritaire</li> <li>• Augmentation des PDI</li> </ul>
Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Existence de sites de basfonds aménagés et aménageables</li> <li>• Disponibilité de l'eau</li> <li>• Existence de potentiels pour le maraîchage</li> <li>• Existence d'organisations professionnelles agricoles</li> <li>• Existence d'un centre de recherche (INERA, Semence améliorée)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Agriculture extensive</li> <li>• Faible maîtrise de l'eau</li> <li>• Dégradation progressive des sols</li> <li>• Pauvreté des sols</li> <li>• Faible application des techniques CES/DRS</li> <li>• Ensablement des retenues d'eau</li> <li>• Faible niveau d'organisation et d'encadrement des producteurs</li> <li>• Conflits agriculteurs et éleveurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Existence de marchés potentiels dans l'espace et hors de l'espace</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Concurrence avec les besoins en eau des sites aurifères</li> <li>• Pollution éventuelle des plans d'eau par les produits de traitement de l'or et des pesticides.</li> <li>• La crise sécuritaire</li> <li>• Augmentation des PDI</li> </ul>
Ressources animales et halieutiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Existence d'un cheptel important</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Insuffisance d'eau d'abreuvement</li> <li>• Diminution de zone pâturage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Demande de viande de plus en plus élevée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vols de bétail ;</li> <li>• Pollution des plans d'eau par les produits de</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Existence de retenues d'eau</li> <li>• Existence d'organisations socioprofessionnelles</li> <li>• Existence de partenaires</li> <li>• Existence de parcs à vaccination</li> <li>• Existence de marchés à bétail et d'aire d'abattage</li> <li>• Existence de retenues d'eau</li> <li>• Existence de plusieurs espèces halieutiques</li> <li>• Présence de groupements de pêcheurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pathologies animales</li> <li>• Elevage extensif avec des méthodes traditionnelles</li> <li>• Faible niveau d'organisation des éleveurs</li> <li>• Insuffisance des infrastructures pastorales (parcs à vaccination, pistes à bétail, etc.)</li> <li>• Difficultés d'accès aux ressources en eau (priorisation des usages en saison sèche, insuffisance des couloirs d'accès aux points d'eau, obstruction des pistes à bétail) ;</li> <li>• Conflits éleveurs et agriculteurs</li> <li>• Risques de pollution des eaux de surface</li> <li>• Tarnissement précoce des retenues d'eau</li> <li>• Ensablement des retenues d'eau</li> <li>• Ignorance des pêcheurs (utilisation de filets non homologués, Pêche anarchique, etc.)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Demande de plus en plus croissant en lait</li> </ul>	<p>traitement de l'or, les déjections des animaux et les pesticides</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La crise sécuritaire</li> </ul>
Environnement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Existence de forêts galeries par endroits</li> <li>• Biodiversité assez riche</li> <li>• Existence de sites de reboisement collectif</li> <li>• Diversité des espèces aquatiques</li> <li>• Existence de zones humides</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Coupe abusive du bois</li> <li>• Sécheresses</li> <li>• Insuffisance et irrégularité des pluies</li> <li>• Faible capacité de transformation des produits forestiers non-ligneux</li> <li>• Faible utilisation de l'énergie renouvelable</li> <li>• Insuffisance d'actions de protection des ressources en eau</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Existence de partenaires dans le domaine</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Demande de plus en plus croissante en bois de chauffe et de service.</li> <li>• Pollution, des plans d'eau et de l'atmosphère</li> <li>• Pollution par les déchets plastiques et les substances chimiques par l'orpaillage (mercure, cyanure, zinc, etc.)</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"><li>• Existence d'un centre de recherche (INERA)</li></ul>			
--	--	--	--	--

## **VI. ENJEUX ET VISION AUTOUR DE LA GESTION DES RESSOURCES EN EAU**

### **6.1. Enjeu social**

L'accès et l'amélioration du niveau de service à l'eau potable et de l'assainissement des populations du sous bassin Faga Amont Sud Sud.

### **6.2. Enjeu économique :**

La satisfaction des différents usages (agriculture, élevage, écosystèmes) en eau à travers des aménagements hydrauliques spécifiques afin d'améliorer les revenus tout en réduisant considérablement les conflits d'usages. Cet enjeu est analysé par secteur d'activités :

#### **6.2.1. L'agriculture**

La croissance de la production agricole est essentiellement due à une extension des surfaces cultivées : les systèmes de production extensifs prédominent, ils sont caractérisés par une faible productivité et génèrent une forte consommation de terre rentrant en compétition avec d'autres usages, notamment pastoraux. Il faut nécessairement réaliser une transition vers une agriculture intensive plus protectrice des ressources en eau et plus rationnelle dans leur usage.

#### **6.2.2. L'élevage**

La couverture des besoins en eau du bétail par les points d'eau pastoraux est insuffisante surtout en saison sèche en dépit de ressources en eau globalement abondantes. Les pistes et voies d'accès aux points d'eau et aux espaces de pâture sont occupées de façon anarchique ; les points d'eau sont mal répartis et les différents usages ne sont pas pris en compte dans la conception des aménagements hydroagricoles aux différents sites. Les éleveurs ne sont pas suffisamment impliqués dans les structures de gestion des ressources pastorales, notamment des points d'eau. L'enjeu ici est d'assurer l'accès de tous les acteurs à la ressource eau dans une gestion participative et inclusive.

#### **6.2.3. La pêche**

L'enjeu au niveau de la pêche est de limiter la surexploitation des points d'eau et lutter contre la pêche illégale (usage de filets à mailles prohibés), limiter les conflits d'usages au niveau des plans d'eau, de même, la pollution des cours d'eau en aval des exploitations agricoles, constitue une menace importante pour le développement de la pêche.

### **6.3. Enjeu environnemental**

L'enjeu ici est de protéger les écosystèmes aquatiques et terrestres du sous bassin dont certains sont parmi les plus remarquables du pays. Les aires protégées, sites écologiques et zones humides présentent un attrait touristique important. Les écosystèmes subissent une dégradation très intense résultant d'une pression anthropique. Les besoins en bois-énergie, les feux de brousse et l'extension des terres agricoles sont les principaux facteurs de la dégradation des ressources forestières. Toutes les forêts, à des degrés divers, sont touchées par ces phénomènes. Le déboisement et les pratiques culturelles sur brûlis éliminent les souches et limitent toute possibilité de régénération des arbres.

### **6.4. Enjeu gouvernance de l'eau :**

L'organisation et le renforcement des capacités des acteurs à la base, des structures de développement, de valorisation et de gestion des ressources en eau de l'espace de compétence du CLE Faga Amont Sud Sud afin d'améliorer leur vision et leur professionnalisme pour une gestion concertée et durable des ressources en eau du sous bassin.

Ainsi, à travers ces enjeux, la vision du CLE par rapport au sous bassin à l'horizon 2022-2024 est d'ici 2024, « *le sous bassin Faga amont Sud Sud connaît une amélioration sensible de l'accès aux services d'eau potable et d'assainissement des populations concernées ; une satisfaction en eau des différents usages (agriculture, élevage, écosystèmes) permettant une réduction considérablement des conflits d'usages* »

## VII. PLAN D' ACTIONS

Tableau16 : Plan d'actions

Enjeux		Orientations stratégiques	Actions	Activités	Indicateurs	Cibles	Période									Coût unitaire	Montant				
							S 1	S 2	S 3	S 4	S 5	S 6	S 7	S 8	S 9						
Social	L'accès à l'eau potable et à l'assainissement des populations du sous-bassin Faga Amont Sud Sud	Privilégier la fonctionnalité des ouvrages d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement toute en assurant une gestion durable du service	Amélioration de l'accès et du service en eau potable et en assainissement des populations du sous-bassin Faga Amont Sud Sud	Réparer des forages en panne	Nombre PEM en panne réparé	107											200000	21400000			
				Réaliser des latrines SanPlat améliorées en privilégiant les villages du sous-bassin défavorisés	Nombre de latrines SanPlat améliorés réalisés en priorisant les villages défavorisés du sous-bassin	100													150000	15000000	
				Former les membres des bureaux AUE en GIRE	Nombre de sessions de formation	3														1065000	3195000
					Nombre de participants	90															
				Former les membres des bureaux des AUE sur leur rôle et missions	Nombre de participants	90														355000	1065000
Nombre de sessions de formation	3																				
Environnemental	La lutte contre la pollution, le comblement des	Promouvoir des actions de réduction voire « endiguer »	Amélioration de la protection	Former les pêcheurs sur les techniques	Nombre de sessions de formation	3										1065000	3195000				

plans, cours et sources d'eau	l'érosion hydrique, les dégradations des berges, la pollution (chimique et biologique) des eaux dans un contexte de changement climatique	des ressources en eau du sous bassin	de pêche	Nombre de pêcheurs formés	90									
			Former des pépiniéristes sur les techniques de production des plants	Nombre de sessions de formation	3							1065000	3195000	
				Nombre de pépiniéristes formé	90									
			Former les techniciens de l'agriculture sur les techniques d'irrigation et la gestion de l'eau à la parcelle	Nombre de sessions de formation	2								2925000	5850000
				Nombre de techniciens formé	180									
			Sensibiliser les producteurs sur les bonnes pratiques d'irrigation	Nombre de séance de sensibilisation	30								70000	2100000
				Nombre de producteurs sensibilisés	1500									
			Former les producteurs sur l'utilisation rationnelle et raisonnée des pesticides et des engrais	Nombre de sessions de formation	3								1065000	3195000
				Nombre de producteurs formé	90									
			Sensibiliser les irrigants sur le respect des calendriers de	Nombre de séance de sensibilisation réalisé	30								70000	2100000

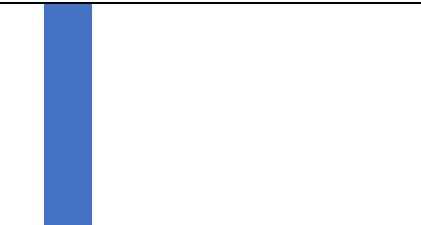


distribution de l'eau dans les parcelles irrigués	Nombre d'irrigants sensibilisé	1500										
Réaliser des haies vives	Nombre de plants	10000								1000	10000000	
Effectuer des reboisements d'arbres fruitiers	Nombre de plants	5000								5000	25000000	
Identifier les types d'usages et les usagers autour des principales retenues d'eau du sous bassin	Répertoire des usages et usagers disponible	1								500000	500000	
Evaluer les besoins en eau des différents usages autour du barrage	Situation du volume d'eau par usage	1								500000	500000	
Elaborer un cahier de charge pour l'allocation de l'eau au niveau du barrage	Un cahier de charge disponible	1								1000000	1000000	

				Sensibiliser les usagers sur la protection des berges des principales retenues d'eau du sous bassin	Nombre de séance de sensibilisation	30							70000	2100000
					Nombre d'usagers sensibilisé	1500								
Economique	La satisfaction des différents usages (agriculture, élevage, écosystèmes) en eau à travers des aménagements hydrauliques spécifiques afin d'améliorer les revenus tout en réduisant considérablement les conflits d'usages.	Assurer l'équité de l'accès à l'eau afin de juguler les conflits d'usages autour des ressources en eau en favorisant le développement d'aménagement hydrauliques spécifique (périmètres irrigués, aménagements de basfonds, forages et puits à vocations agro-sylvo-pastoral) ;	Amélioration de l'accès à l'eau à des fins de productions agro-sylvo-pastorales	Réaliser des forages pastoraux	Nombre de forages pastoraux réalisés	15							6000000	90000000
				Réaliser des puits maraîchers pour amener les maraîchers hors des berges des retenues d'eau du sous bassin	Nombre de puits maraîchers réalisés	15							2000000	30000000
				Aménager des basfonds	Superficie aménagée en ha	10							2500000	25000000
Gouvernance	L'organisation et le renforcement des capacités des acteurs à la base, des structures de développement, de valorisation et de gestion des ressources en eau de l'espace de compétence du CLE afin	Consolider le CLE Faga Amont Sud dans son rôle et ses missions, comme instance fédératrice de tous les acteurs de l'eau dans son espace de compétence	Organisation et renforcement des capacités des acteurs de l'eau du sous-bassin pour une gestion intégrée des ressources en eau	Mettre en place des Comités d'Usagers de l'Eau (CUE) autour des principales retenues du sous bassin	Nombre de CUE mise en place	6							1000000	6000000
				Former les membres des	Nombre de CUE Formé	6							615000	

d'améliorer leur vision et leur professionnalisme pour une gestion concertée et durable des ressources en eau du sous-bassin	CUE sur la GIRE (Principes, cadres institutionnels et juridique, instruments de planification et de gestion)	Nombre de sessions de formation	6								3690000		
	Former les services techniques déconnectés du sous bassin (eau, environnement, élevage et agriculture) sur leur contribution dans la mise en œuvre de la GIRE	Nombre de sessions de formation	1									1775000	1775000
		Nombre de participants	30										
	Former les acteurs (usagers, collectivités, service techniques déconcentrés) du sous-bassin sur l'Approche Fondé sur Droits Humains (AFDH)	Nombre d'acteurs du sous-bassin formé en AFDH	90									425000	1275000
		Nombre de sessions de formation	3										
Tenir les réunions de bureau du CLE Faga Amont Sud Sud	Nombre de réunions du bureau du CLE tenu	12									175000	2100000	

			Tenir les Assemblées Générales du CLE Faga Amont Sud Sud	Nombre d'Assemblée Général tenu	6				125000	750000
			Elaborer le plan de communication du CLE	Document de plan de communication	1				3000000	3000000
			Former les membres du CLE en planification et suivi-évaluation des activités	Nombre session de formation	1				450000	450000
				Nombre de membres formé	15					
			Former les membres du Bureau du CLE sur la mobilisation des ressources financière	Nombre de sessions de formation	1				225000	225000
				Nombre de membres du Bureau formé	15					
			Former les membres du Bureau du CLE en élaboration et mise en œuvre de projets axés sur l'approche GIRE, l'AFDH et l'adaptation au changement climatique	Nombre de sessions de formation	1				900000	900000
				Nombre de membres du Bureau formé	15					

				Diffuser la version résumée du PGE auprès des acteurs de l'eau du sous bassin	Nombre d'exemplaires de la version résumée du PGE diffusé	100		25000	2500000
<b>Coût total PGE</b>									<b>263370000</b>

**Commentaire :** La partie concernant la période a été subdivisée en semestre sur les trois années (2022, 2023 et 2024), soit un total de neuf semestres (De S1 à S9). Le premier semestre étant déjà écoulé, nous n'avons pas prévu d'activité à cet effet. La répartition des activités a été faite en tenant compte des périodes ( saison sèche et saison pluvieuse : pour les activités agricoles) , de l'urgence de certaines pour les populations ( la réparation des forages) et de la disponibilité des fonds pour les travaux nécessitant des gros montant comme la réalisation de forages et les aménagements.

## **VIII. STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE**

La stratégie de mise en œuvre du PGE proposée s'inspire de la même démarche qui a accompagné le processus du diagnostic et de planification à savoir l'implication et la participation de tous les bénéficiaires (communautés de base et organisations membres du CLE). A cet effet, quatre grandes étapes ont été identifiées. Il s'agit de :

- La mobilisation sociale pour la mise en œuvre du PGE
- La formation des acteurs
- La mobilisation des ressources financières
- Le Suivi-évaluation

### **8.1. Mobilisation sociale pour la mise en œuvre du PGE**

La mobilisation sociale doit prendre en compte le marketing social autour de la mise en œuvre du PGE, l'identification des acteurs intervenant dans le sous bassin, la définition de leurs responsabilités.

#### **8.1.1. Marketing social**

Le marketing social se veut permanent pendant la mise en œuvre du PGE. Il s'agira ici de sa vulgarisation sous forme résumée pour obtenir une adhésion des acteurs membres du CLE et des communautés de base dans sa mise en œuvre. Les activités de marketing renvoient à une campagne d'information et de sensibilisation à l'endroit des bénéficiaires et des partenaires au développement et peut se développer à travers :

- des échanges avec les structures membres du CLE ;
- une large diffusion de la version résumée du PGE auprès des organisations membres du CLE et des partenaires intentionnels ;
- une concertation avec tous les partenaires intervenant dans le sous bassin notamment les communes, le conseil régional, les projets et programmes, etc.

Pour mener à bien cette phase, le CLE devra commencer par renforcer les compétences en communication de son bureau et se doter d'un plan de communication.

#### **8.1.2. Identification des acteurs du sous bassin**

La mise en œuvre de la stratégie nécessite la parfaite connaissance des acteurs intervenant dans le sous bassin et la maîtrise de leurs responsabilités.

Sans être exhaustif, les principaux acteurs concernés sont :

- Les collectivités territoriales, représentées par le Conseil Régional et les communes sont de potentiels partenaires de la mise en œuvre du PGE et le CLE devrait déployer des mécanismes de communication en vue de les mobiliser. Dans le cadre de la décentralisation :

- ✓ **la région** à vocation à être un espace économique et un cadre d'aménagement, de planification et de coordination de développement ;

- ✓ **les communes** quant à elles, dans le cadre du transfert des compétences doivent contribuer à la gestion et la protection des eaux de surface et des eaux souterraines

- Les organisations membres du CLE : pour une plus grande implication de celles-ci, dans la mise en œuvre du PGE, une campagne de sensibilisation en direction de ces acteurs par le CLE s'avère nécessaire car cela facilitera par ricochet la mise en place d'un mécanisme d'autofinancement du CLE.

- Autres acteurs institutionnels : les projets et programmes intervenant dans le sous bassin Faga amont sud sud devraient également être approchés par le CLE en vue de leur mobilisation pour le financement ou l'accompagnement de la mise en œuvre du PGE.

- Le Bureau du CLE est chargé de coordonner et de veiller à l'exécution des actions planifiées pour l'horizon 2022-2024, et doit être plus actif dans la conduite des projets relatifs à la gestion et la protection des ressources en eau.

- L'Agence de l'Eau du Liptako (AEL) dont les compétences couvrent le sous bassin Faga Amont Sud Sud est un acteur majeur dans la mobilisation des ressources financières auprès de l'Etat et d'autres partenaires pour la mise en œuvre du PGE. Elle est garante aussi de la cohérence et de la conformité des actions mises en œuvre dans le cadre de la stratégie avec les enjeux et orientations de son Schémas Directeur d'Aménagement de Gestion de l'Eau (SDAGE) qui est en cours d'élaboration.

## **8.2. Formation des acteurs**

Le renforcement des capacités des membres des différents organes du CLE s'avère nécessaire pour la réussite de la mise en œuvre de la présente stratégie. Quelques modules de formation à titre illustratif sont proposés dans le plan d'action (Formation du CLE sur la mobilisation des ressources financières, élaboration et mise en œuvre de projets, le suivi évaluation, etc.)

## **8.3. Le financement**

### **8.3.1. Ressources exogènes**

Le CLE Faga Amont Sud Sud a besoin de ressources financières pour fonctionner et mettre en œuvre les activités déclinées dans son PGE. L'existence de telles ressources est une des bases de la viabilité de la gestion des ressources en eau de son espace de gestion.

Pour la présente étape, la priorité est accordée à la mobilisation des ressources financières.

Nous distinguons deux types de ressources : les ressources exogènes et les ressources endogènes

Les principales sources de financement sur lesquelles le CLE pourrait compter sont:

- Le Conseil Régional du Sahel ;
- Les Communes à travers leurs différents partenaires ;
- L'Agence de l'Eau du Liptako (AEL) ;
- Les ONG et associations du sous bassin Faga Amont Sud Sud
- Les projets mis en œuvre dans le sous bassin Faga Amont Sud Sud

### **8.3.2. Ressources endogènes**

Certains partenaires bilatéraux peuvent être approchés car disposant de lignes financières pour la réalisation de certaines actions de développement. A ce niveau, le CLE doit faire l'effort de mettre en place un mécanisme interne de mobilisation de ressources financières auprès de ses différents adhérents. Il devrait également développer des initiatives en direction des Coopératives agricoles, des agro business man et d'autres acteurs privés qui interviennent dans le sous bassin de Faga Amont Sud Sud et qui pourraient contribuer efficacement au financement de nombreuses actions de protection ou de gestion des ressources en eau. Le CLE devrait également faire du plaidoyer auprès des « fils et filles » du sous bassin basés partout ailleurs au Burkina et à l'extérieur pour leur participation à la mobilisation de partenaires et de ressources financières pour la mise en œuvre des actions du PGE.

Pour gérer toutes ces ressources financières qui pourraient être collectées, nous recommandons la mise en place d'un mécanisme de gestion transparente et de redevabilité vis-à-vis des différents acteurs qui seront sollicités et des communautés de base.

Il faut noter que les ressources financières exogènes seront d'autant plus facilement mobilisables que les partenaires au développement auront la preuve de la disponibilité des contributions endogènes et de l'existence de mécanismes et d'outils fiables relatifs à la gestion des ressources financières.



## **8.4. Suivi-évaluation**

### **8.4.1. Stratégie de suivi et de contrôle de l'exécution du PGE**

Pour atteindre les objectifs de suivi évaluation, il convient de mettre en place un mécanisme efficace de formation/sensibilisation afin d'amener les acteurs du sous bassin à :

- Mieux comprendre la nécessité d'apprécier les résultats obtenus ;
- Faire le suivi régulier des activités à partir des indicateurs formulés dans le plan d'action en rapport avec les cibles et les activités ;
- Faire le bilan de l'impact du plan d'action dans leur milieu et identifier les facteurs expliquant ou justifiant le niveau de réalisation.
- Proposer des mesures de correction en vue de redresser la situation et de trouver des solutions palliatives.

### **8.4.2. Périodicité du suivi-évaluation**

Le suivi évaluation se déroulera en quatre étapes ainsi qu'il suit :

- Au moment de la programmation annuelle des activités du CLE, les membres du CLE fixent l'objectif visé par chaque activité prévue ;
- Au cours de la mise en œuvre des activités programmées, le Bureau du CLE fait le point sur la situation de l'exécution des activités. Il dégage également les difficultés et les solutions à apporter ;
- A la fin de l'année, le CLE à travers un atelier bilan de sa programmation via une Assemblée Générale apprécie avec ses membres le niveau d'atteinte des objectifs des activités réalisées.
- L'évaluation finale se fera après les trois ans de mise en œuvre du PGE. Elle permettra de vérifier l'atteinte des cibles visées dans le cadre du plan d'action et d'en tirer des leçons pour la planification du PGE à venir.

### **8.4.3. Dispositif de mise en œuvre du suivi-évaluation**

A l'issue de la phase de formation/sensibilisation sur l'importance du suivi évaluation dans l'exécution des activités du PGE, il sera mis à la disposition du bureau du CLE et des services techniques déconcentrés (eau, agriculture, élevage, environnement) censés l'appuyer techniquement des outils de collecte et de synthèse de données. Il s'agit de :

- Fiches de projets ;

- Fiches de suivi mensuel en lien avec le chronogramme de mise en œuvre des activités retenues par le CLE ;
- Fiches de bilan ;
- Cahiers de visites ;
- Protocoles, contrats et conventions

#### **8.4.4. Cadre logique de mesure des performances du PGE**

Le cadre logique suivant constitue le tableau de bord pour la mesure de l'atteinte des objectifs fixé du PGE et les responsabilités des différentes parties prenantes de sa mise en œuvre.

Tableau 17 : Cadre logique de mesures de performances du PGE

Objectifs	Résultats	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses ou conditions importantes	Responsables
<b>Objectif global : Contribuer à un ancrage du CLE tout en facilitant la convergence des initiatives locales pour le développement, la valorisation et la gestion des ressources en eau du sous bassin Faga Amont Sud Sud..</b>					
OS1 : Améliorer l'accès et le service en eau potable et en assainissement des populations du sous bassin en tenant compte de l'Approche Fondé sur les Droits humains	OS1.R1. L'accès et le service en eau potable et en assainissement des populations du sous bassin en tenant compte des droits humains sont améliorés	Nombre PEM en panne réparé	Rapports des services techniques en charge de l'eau du sous bassin	Ressources financières disponibles ; Services techniques en charge de l'eau du sous bassin fortement impliqués ; Mobilisation sociale effective.	Services techniques en charge de l'eau et de l'assainissement du sous bassin
		Nombre de latrines SanPlat améliorés réalisés en priorisant les villages défavorisés du sous-bassin			
		Nombre de sessions de formation en GIRE des membres des bureaux AUE			
		Nombre des membres des bureaux AUE formé en GIRE			
		Nombre de sessions de formation sur leur rôle et missions des membres des bureaux AUE			
		Nombre des membres des bureaux AUE formé sur leur rôle et missions			
OS2: Améliorer la protection des ressources en d'eau du sous bassin dans un contexte de changement climatique	OS2.R2. La protection des ressources en eau dans un contexte de changement climatique est améliorée	Nombre de sessions de formation des pêcheurs sur les techniques de pêche	Rapports des services techniques en charge de l'eau, l'agriculture, de l'élevage et l'environnement du sous bassin	Ressources financières disponibles ; Services techniques en charge de l'eau, l'agriculture, de l'élevage et de l'environnement du sous bassin fortement impliqués ; Mobilisation sociale effective.	Services techniques du sous bassin en charge de la pêche
		Nombre de pêcheurs formé sur les techniques de pêche			Services techniques du sous bassin en charge de l'élevage
		Nombre de sessions de formation des éleveurs sur les techniques d'élevage			
		Nombre d'éleveurs formé sur les techniques d'élevage			

		Nombre de sessions de formation de pépiniéristes sur les techniques de production des plants			Services techniques du sous bassin en charge de l'environnement
		Nombre de pépiniéristes formé sur les techniques de production des plants			Services techniques du sous bassin en charge de l'agriculture
		Nombre de sessions de formation des techniciens de l'agriculture sur les techniques d'irrigation et la gestion de l'eau à la parcelle			Services techniques du sous bassin en charge de l'agriculture
		Nombre de techniciens de l'agriculture formé sur les techniques d'irrigation et la gestion de l'eau à la parcelle			Services techniques du sous bassin en charge de l'agriculture
		Nombre de séance de sensibilisation des producteurs sur les bonnes pratiques d'irrigation			Services techniques du sous bassin en charge de l'agriculture
		Nombre de producteurs sensibilisé sur les bonnes pratiques d'irrigation			Services techniques du sous bassin en charge de l'agriculture
		Nombre de sessions de formation des producteurs sur l'utilisation rationnelle et raisonnée des pesticides et des engrais			Services techniques du sous bassin en charge de l'agriculture
		Nombre de producteurs formé sur l'utilisation rationnelle et raisonnée des pesticides et des engrais			Services techniques du sous bassin en charge de l'agriculture
		Nombre de séance de sensibilisation des irrigants sur le respect des calendriers de distribution de l'eau dans les parcelles irrigués			Services techniques du sous bassin en charge de l'agriculture
		Nombre d'irrigants sensibilisé sur le respect des calendriers de distribution de l'eau dans les parcelles irrigués			Services techniques du
		Nombre de plants en haie-vives			
		Nombre de plants en reboisement fruitier			

					sous bassin en charge de l'environnement
		Répertoire des usages et des usagers du sous bassin disponible			Bureau exécutif du CLE et Direction Générale de l'Agence de l'Eau du Liptako
		Situation du volume d'eau demandé par les principaux usages dans le sous bassin disponible			Bureau exécutif du CLE et Direction Générale de l'Agence de l'Eau du Liptako
		Cahier de charges de l'allocation de l'eau au niveau des principales retenues du sous bassin disponible			Bureau exécutif du CLE et Direction Générale de l'Agence de l'Eau du Liptako
		Nombre de séance de Sensibilisation des usagers sur la protection des berges des principales retenues d'eau			Bureau exécutif du CLE et Direction Générale de l'Agence de l'Eau du Liptako
		Nombre d'usagers Sensibilisé les sur la protection des berges des principales retenues d'eau			Bureau exécutif du CLE et Direction Générale de l'Agence de l'Eau du Liptako
OS3: Améliorer l'accès à l'eau à	OS3.R3. L'accès à l'eau à des fins	Nombre de forages pastoraux réalisé	Rapports des services techniques en charge de l'élevage et	Ressources financières disponibles ; Services techniques en charge de l'élevage et de	Services techniques en charge de l'élevage

des fins de productions agro-sylvo-pastorales en tenant compte de l'Approche Fondé sur les Droits humains	de productions agro-sylvo-pastorales en tenant compte des droits humains est amélioré	Nombre de puits maraîchers réalisé	l'agriculture du sous bassin	l'agriculture du sous bassin fortement impliqués ; Mobilisation sociale effective.	Services techniques en charge de l'agriculture	
		Superficie de basfonds aménagée				
OS4 : Organiser et renforcer les capacités des acteurs de l'eau du sous-bassin pour une gestion intégrée des ressources en eau en tenant compte de l'Approche Fondé sur les Droits humains	OS4.R4: Les acteurs de l'eau du sous-bassin sont organisés et leurs capacités renforcés pour une gestion intégrée des ressources en eau en tenant compte de l'Approche Fondé sur les Droits humains	Nombre de CUE mise en place	Rapports de la Direction Générale de l'Agence de l'Eau du Liptako et du Bureau exécutif du CLE	Ressources financières disponibles	Bureau exécutif du CLE et Direction Générale de l'Agence de l'Eau du Liptako	
		Nombre des CUE formé				
		Nombre de sessions de Formation les membres des CUE sur la GIRE (Principes, cadres institutionnels et juridique, instruments de planification et de gestion)			Direction Générale de l'Agence de l'Eau du Liptako	
		Nombre des membres des CUE formé sur la GIRE (Principes, cadres institutionnels et juridique, instruments de planification et de gestion)				
		Nombre de sessions de formation des services techniques déconcentrés du sous bassin (eau, environnement, élevage et agriculture) sur leur contribution dans la mise en œuvre de la GIRE				Direction Générale de l'Agence de l'Eau du Liptako
		Nombre de techniciens des services				

		techniques déconcentrés du sous bassin (eau, environnement, élevage et agriculture) sur leur contribution dans la mise en œuvre de la GIRE			
		Nombre de sessions de formation des acteurs (usagers, collectivités, service techniques déconcentrés) du sous bassin sur l'Approche Fondé sur Droits Humains (AFDH)			Direction Générale de l'Agence de l'Eau du Liptako
		Nombre des acteurs (usagers, collectivités, service techniques déconcentrés) du sous bassin formé sur l'Approche Fondé sur Droits Humains (AFDH)			
		Nombre de réunions du Bureau du CLE tenu			Bureau exécutif du CLE
		Nombre d'Assemblées Générales du CLE tenu			Bureau exécutif du CLE
		Plan de communication du CLE disponible			Bureau exécutif du CLE
		Nombre de sessions de formation des membres du Bureau du CLE en élaboration et mise en œuvre de projets axés sur l'approche GIRE, l'AFDH et l'adaptation au changement climatique			Direction Générale de l'Agence de l'Eau du Liptako
		Nombre de membres du Bureau du CLE formé en élaboration et mise en œuvre de projets axés sur l'approche GIRE, l'AFDH et l'adaptation au changement climatique			
		Nombre de sessions de formation des membres du Bureau du CLE en planification et suivi-évaluation des activités			Direction Générale de l'Agence de l'Eau du Liptako

		Nombre des membres du Bureau du CLE formé en planification et suivi-évaluation des activités			
		Nombre de sessions de formation des membres du Bureau du CLE sur le partenariat et la mobilisation des ressources financière			Direction Générale de l'Agence de l'Eau du Liptako
		Nombre des membres du Bureau du CLE formé sur le partenariat et la mobilisation des ressources financière			
		Nombre d'exemplaires de la version résumée du PGE diffusé			Bureau exécutif du CLE

**Commentaire :** Les indicateurs de performances énoncés ci-dessus seront évalués sur la base des cibles inscrits dans le plan d'action. En outre, la formation en AFDH des acteurs de l'eau du sous bassin prévue dans le plan d'action permettra de les capaciter de sorte à pouvoir prendre en compte les droits humains dans la mise en œuvre des activités du PGE. Cette activité prioritaire aboutira à une grille d'appréciation de la prise en compte de l'AFDH conformément aux objectifs visés par le PGE.



## IX. CONCLUSION

L'élaboration du Plan de Gestion de l'Eau de l'espace de gestion du CLE Faga Amont Sud Sud a été un processus participatif comprenant une phase de consultation des parties prenantes tels que les services techniques déconcentrés en charge de l'eau, de l'agriculture, de l'élevage et de l'environnement ; une phase d'actualisation du diagnostic de mise en place dudit CLE à travers ces services techniques et enfin une phase de planification qui a permis de retenir de façon consensuelle et partagée des enjeux, des orientations stratégiques et des actions assorties d'activités au regard des problématiques du sous bassin . La phase d'actualisation du diagnostic comprenait l'analyse documentaire, les données et informations complémentaires obtenues auprès des services techniques déconcentrés, les résultats d'enquête terrain. Ce processus participatif a permis d'élaborer un PGE qui sera mis en œuvre pendant trois ans (2022-2024).

La réalisation de l'ensemble des activités planifiées dans ce PGE pour un coût total **de Deux cent soixante millions quatre cent cinquante-cinq mille (260 445 000) FCFA**, contribuera à n'en pas douter à l'amélioration de la gestion et de la valorisation des ressources en eau du sous bassin. Elle permettra surtout une amélioration sensible de l'accès aux services d'eau potable et d'assainissement des populations concernées, la satisfaction en eau des différents usages (agriculture, élevage, écosystèmes) tout en réduisant considérablement les conflits d'usages.

Cependant, pour que ces projections deviennent une réalité, il importe que chacun des acteurs joue bien sa partition.

## **ANNEXES**

### **ANNEXE 1 : Liste des documents consultés**

Arrêté portant création, attribution, composition, organisation et fonctionnement du CLE ;

Rapport Diagnostic conjoint du sous bassin Faga Amont Sud-Sud, 2020 ;

Plan d'action pour la gestion intégrée des ressources en Eau (PAGIRE) (mars 2003 et PAGIRE phase1 et 2)

PCD des communes Pibaoré, Manni, Thion, Boala, Boulsa, Touguri, Seguedeguin

Inventaire National des Ouvrages du Ministère de l'Eau et de l'Assainissement (INO 2020) ;

Document de définition d'un schéma de couverture spatiale des Comités Locaux de l'Eau dans le bassin versant national du Niger, Rapport final (Mars 2012) ;

Diagnostic Conjoint de l'espace de gestion du « VOUHOUN 4 » (Janvier 2012) ;

**Annexe 2 : Liste des personnes rencontrées**

<b>N°</b>	<b>Nom et Prénoms</b>	<b>Structures/Fonction</b>	<b>Localité</b>	<b>Contacts</b>
<b>1</b>	OUEDRAOGO Benoit	Agent à l'Agence de l'Eau du Liptako	Dori	70 52 92 24
<b>2</b>	NIKIEMA	Directeur Eau et Environnement à l'AEL	Dori	70 49 94 39
<b>3</b>	BITIBALY Jacques	Agent à l'Agence de l'Eau du Liptako	Dori	70 28 17 27
<b>4</b>	KOROGHO Desiré	Agent à l'Agence de l'Eau du Liptako	Dori	60 88 34 70
<b>5</b>	LANKOANDE Yiendié	DPTEE/Gnagna	Bogande	61 41 01 61
<b>6</b>	OUEDRAOGO Sidiki	DPAAHM gnagna	Bogande	70 88 47 97
<b>7</b>	OUOBA Arsène	DPRAH Gnagna	Bogande	70 36 24 29
<b>8</b>	SARE Desirée	DPEA Gnagna	Bogande	73 32 51 92

## ANNEXE 3 : Outils de collecte de données

- **GUIDE D'ENTRETIEN AVEC LES SERVICES DE L'AGRICULTURE**  
(échelle communale)

**Tableau :** Emprise géographique/administratif du sous bassin Faga Amont SUD/SUD

Comité Local de l'Eau	Province	Commune
Faga Amont SUD/SUD	Sanmatenga	Pibaoré
	Gnagna	Manni
		Thion
	Namentenga	Boala
		Boulsa
		Tougouri
		Seguedeguin

- 1- Eespaces agricoles aménagés : basfonds, périmètres irrigués, périmètres maraîchers (localisation, superficie)
- 2- Modes de gestion des espaces agricoles aménagés
- 3- Cartographie des acteurs (Coopératives, Groupements, Unions, Associations, ONG, Projets)

N° d'ordre	Dénomination des acteurs (nom de la structure)	Zone d'intervention (les communes des sous bassins concernés par l'étude)	Domaine d'activités en lien avec les ressources en eau	Activités réalisées au cours des trois dernières années (2018,2019 et 2020)	Activités prévues pour les trois prochaines années (2022, 2023, 2024)	Principaux résultats obtenus	Nom, prénoms et contact du premier responsable

**Domaine d'activités :** productions végétales (céréales, légumineuses, tubercules, légumes, oléagineux ...) ; appui-conseil ; formation

Commentaires :

- 4- Contraintes de production liées à l'eau dans les communes concernées par l'étude
- 5- Mesures d'adaptation aux contraintes de production dans les communes concernées par l'étude
- 6- Mesures d'adaptation aux impacts des changements climatiques dans les communes concernées par l'étude
- 7- Statistiques agricoles (superficie, production des trois dernières années à savoir 2018, 2019 et 2020) dans les communes concernées par l'étude

a. Cultures pluviales (céréales, légumineuses, tubercules, oléagineux,...)

Type de spéculation	Années											
	2015		2016		2017		2018		2019		2020	
	sup	prod	sup	prod	sup	prod	sup	prod	sup	prod	sup	prod
<b>1</b>												
<b>2</b>												
<b>Etc.</b>												

Sup : superficie ; prod : production

Commentaire :

b. Cultures irriguées (maraîchage, riz, maïs, ...)

Type de spéculation	Années											
	2015		2016		2017		2018		2019		2020	
	sup	prod	sup	prod	sup	prod	sup	prod	sup	prod	sup	prod

Sup : superficie ; prod : production

Commentaire :

- 8- Conflits en lien avec l'eau rencontrés dans le domaine de l'agriculture et leurs causes
- 9- Modes de résolution de ces conflits
- 10- Préconisations pour une résolution durable de ces conflits

11- Prise en compte de la femme et des groupes vulnérables dans le développement de l'agriculture (actions concrètes entreprises dans ce sens dans les communes concernées par l'étude)

12- Préconisations pour une meilleure prise en compte des femmes et des groupes vulnérables dans les questions relatives au développement de l'agriculture

13- Analyse FFOM: cette rubrique permettra d'évaluer et de renforcer les capacités des parti-prenantes dans la perspective d'une vision commune de la gestion des ressources en eau du sous-bassin à travers le PGE

<b>Forces</b>	<b>Faiblesses</b>
➤ ➤ Etc.	➤ ➤ Etc.
<b>Opportunités</b>	<b>Menaces</b>
➤ ➤ Etc.	➤ ➤ Etc.

14- Thèmes renforcement des capacités

15- Mécanismes de synergie d'action entre le CLE et les services techniques en charge de l'agriculture

- **GUIDE D'ENTRETIEN AVEC LES SERVICES DE L'ELEVAGE (échelle communale)**

**Tableau :** Emprise géographique/administratif du sous bassin Faga Amont SUD/SUD

Comité Local de l'Eau	Province	Commune
Faga Amont SUD/SUD	Sanmatenga	Pibaoré
	Gnagna	Manni
		Thion
	Namentenga	Boala
		Boulsa
		Tougouri
		Seguedeguïn

1. Inventaire du cheptel dans la zone d'étude (communes concernées par l'étude)

Nombre de bovins..... Nombre de caprins.....

Nombre d'ovins.....Nombre  
 d'ânes.....  
 Autres.....

2. Systèmes d'élevage dans la zone ( communes concernées par l'étude)
3. Systèmes de pêche (halieutique) dans la zone (communes concernées par l'étude)
4. Cartographie des acteurs en lien avec l'élevage et la pêche dans la zone (communes concernées par l'étude)

N° d'ordre	Dénomination des acteurs (nom de la structure)	Zone d'intervention (les communes des sous bassins concernées par l'étude))	Domaine d'activités en lien avec les ressources en eau	Activités déjà réalisées au cours des trois dernières années (2018, 2019 et 2020)	Activités prévues pour les trois prochaines années (2022, 2023 et 2024)	Principaux résultats obtenus	Nom, prénoms et contact du premier responsable

- **Domaine d'activités** : productions halieutiques, appui-conseil; formation...

5. Aménagements et Infrastructures hydrauliques destinés à l'élevage et à la pêche dans la zone (communes concernées par l'étude)
6. Contraintes liées à l'eau pour le développement de l'élevage et la pêche dans la zone (communes concernées par l'étude)
7. Préconisations pour lever les contraintes liées à l'eau pour le développement de l'élevage et la pêche
8. Mesures d'adaptation aux impacts des changements climatiques sur l'élevage et la pêche (actions concrètes entreprises dans la zone à d'étude à savoir les communes concernées)
9. Conflits rencontrés dans le domaine de la pêche dans la zone (les communes concernées par l'étude) et leurs causes
10. Modes de résolution des conflits
11. Préconisations pour une résolution durable des conflits
12. Prise en compte de la femme et des groupes vulnérables dans le développement de l'élevage et la pêche (actions concrètes entreprises dans ce sens dans la zone d'étude à savoir dans les communes concernées)

13. Préconisations pour une meilleure prise en compte des femmes et des groupes vulnérables dans les questions relatives au développement de l'élevage et la pêche

14. Statistique sur les ressources animales et halieutiques

➤ Statistique sur les ressources animales

Espèces	Nombre de têtes/ an					
	2015	2016	2017	2018	2019	2020
...						
...						

Commentaire :

➤ statistique sur les ressources halieutiques

Espèces	Quantités capturées (en tonne) / an					
	2015	2016	2017	2018	2019	2020
...						
...						

Commentaire :

15. Analyse FFOM: cette rubrique permettra d'évaluer et de renforcer les capacités des parties prenantes dans la perspective d'une vision commune de la gestion des ressources en eau du sous-bassin à travers le PGE

<b>Forces</b>	<b>Faiblesses</b>
➤ ➤ Etc.	➤ ➤ Etc.
<b>Opportunités</b>	<b>Menaces</b>
➤ ➤ Etc.	➤ ➤ Etc.

16-Thèmes renforcement des capacités

17-Mécanismes de synergie d'action entre le CLE et les services techniques en charge des ressources animales et halieutiques

- **GUIDE D'ENTRETIEN AVEC LES SERVICES DE L'ENVIRONNEMENT**  
(échelle communale)

**Tableau :** Emprise géographique/administratif du sous bassin Faga Amont SUD/SUD



Comité Local de l'Eau	Province	Commune
Faga Amont Sud Sud	Sanmatenga	Pibaoré
	Gnagna	Manni
		Thion
	Namentenga	Boala
		Boulsa
		Tougouri
		Seguedeguin

1. Types de formations végétales de la zone (les communes concernées par l'étude)
2. Etat du couvert végétal de la zone (les communes concernées par l'étude)
3. Pressions exercées par les usages sur l'environnement dans la zone d'étude (communes concernées par l'étude)
4. Situation de la faune dans la zone d'étude (communes concernées par l'étude)
5. Cartographie des acteurs en lien avec l'environnement dans la zone de l'étude (communes concernées par l'étude)

N° d'ordre	Dénomination des acteurs (nom de la structure)	Zone d'intervention (les communes des sous bassins concernées par l'étude)	Domaine d'activités en lien avec les ressources en eau	Activités déjà réalisées au cours des trois dernières années (2018,2019 et 2020)	Activités prévues pour les trois prochaines années (2022, 2023 et 2024)	Principaux résultats obtenus	Nom, prénoms et contact du premier responsable

- **Domaine d'activités** : activités sylvicoles, appui-conseil, formation

Commentaires :

6. Contraintes dans le secteur de l'environnement en lien avec les ressources en eau

7. Mesures d'adaptation aux contraintes dans le secteur de l'environnement en lien avec les ressources en eau dans les communes concernées par l'étude
8. Prise en compte de la femme et des groupes vulnérables dans les questions relatives à l'environnement (actions concrètes entreprises dans ce sens dans les communes concernées par l'étude)
9. Préconisations pour une meilleure prise en compte des femmes et des groupes vulnérables dans les questions relatives à l'environnement
10. Analyse FFOM : cette rubrique permettra d'évaluer et de renforcer les capacités des participantantes dans la perspective d'une vision commune de la gestion des ressources en eau du sous-bassin à travers le PGE

<b>Forces</b>	<b>Faiblesses</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤</li> <li>➤ Etc.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤</li> <li>➤ Etc.</li> </ul>
<b>Opportunités</b>	<b>Menaces</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤</li> <li>➤ Etc.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤</li> <li>➤ Etc.</li> </ul>

11-Thèmes renforcement des capacités

12- Mécanismes de synergie d'action entre le CLE et les services techniques en charge de l'environnement

- **GUIDE D'ENTRETIEN AVEC LES SERVICES DES RESSOURCES EN EAU (échelle communale)**

**Tableau** : Emprise géographique/administratif du sous bassin Faga Amont SUD/SUD

Comité Local de l'Eau	Province	Commune
Faga Amont SUD/SUD	Sanmatenga	Pibaoré
	Gnagna	Manni
		Thion
	Namentenga	Boala
		Boulsa

		Tougouri
		Seguedeguain

1. Taux d'accès à l'eau potable dans les communes concernées par l'étude
2. Taux d'accès à l'assainissement dans les communes concernées par l'étude
3. Contraintes liées à la gestion des ressources en eau
4. Préconisations pour une gestion durable des ressources en eau
5. Conflits liés à la gestion des ressources en eau
6. Mesures d'adaptation aux impacts des changements climatiques sur les ressources en eau dans les communes concernées par l'étude
7. Prise en compte de la femme et des groupes vulnérables dans les questions relatives à la gestion des ressources en eau (actions concrètes entreprises dans ce sens dans les communes concernées par l'étude)
8. Préconisations pour une meilleure prise en compte des femmes et des groupes vulnérables dans les questions relatives à la gestion des ressources en eau
9. Cartographie des acteurs en lien avec la gestion des ressources en eau

N° d'ordre	Dénomination de la structure	Zone d'intervention (les communes des sous bassins concernés par l'étude)	Domaine d'activités en lien avec les ressources en eau	Activités (mesures) réalisées au cours des trois dernières années (2018, 2019 et 2020)	Résultats obtenus	Activités (mesures) prévues pour les trois dernières années (2022, 2023 et 2024)	Nom, prénoms et contact du premier responsable

- **Domaine d'activités** : accès à l'eau potable ; aménagement hydrauliques ; assainissement industriel et domestique ; appui-conseil; formation ; énergie hydroélectrique ; protection et gestion des ressources en eau...

### Caractéristiques des barrages et retenues d'eau

Type d'ouvrage	Période de réalisation	Capacités	Commune	État	Usages	Problèmes


Commentaire :

### Situation des forages /AEPS/PEA

Type d'ouvrage	Période de réalisation	Commune	Fonctionnalité	Problèmes	Observations

Commentaire :

### Situation des puits modernes

Type d'ouvrage	Période de réalisation	Commune	Usages	État	Problèmes	Observations

Commentaire :

### Situation des ouvrages d'assainissement

Type d'ouvrage	Période de réalisation	Commune	État	Problèmes	Observations

Commentaire :

10. Analyse FFOM: cette rubrique permettra d'évaluer et de renforcer les capacités des parties prenantes dans la perspective d'une vision commune de la gestion des ressources en eau du sous-bassin à travers le PGE

<b>Forces</b>	<b>Faiblesses</b>
➤	➤

➤ Etc.	➤ Etc.
<b>Opportunités</b>	<b>Menaces</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤</li> <li>➤ Etc.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤</li> <li>➤ Etc.</li> </ul>

11- Thèmes renforcement des capacités

12- Mécanismes de synergie d'action entre le CLE et les services techniques en charge de l'eau